

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

VERSION ABRÉGÉE

**UN ENGAGEMENT COLLECTIF
POUR MAINTENIR ET REHAUSSER
LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE
DES ADULTES**

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
ET AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Septembre 2013

Québec 

Ce document constitue une version abrégée de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*. Le Conseil supérieur de l'éducation a confié la préparation de cet avis à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CEAFC). De 2010 à 2013, cette commission était composée des personnes suivantes : Pierre Doray, président, Claude Bégin, Manon Bergeron, Christian Blanchette, Louise Bolduc, Alain Cyr, Frédéric Dénomée, Mihaela Ilade, Bernard Lachance, Nadine Le Gal, Diane Mockle, Maryse Porlier et Claudie Solar.

Les personnes suivantes ont aussi participé à la préparation du présent avis au début des travaux, alors qu'elles étaient membres de la Commission : Serge Allary, Pierre Balloffet, Julie Campeau, Jean Charest, Diane McGee, Patti L. Moore, Lisette Moreau, Robert Nolet, Sandra Pageau, André N. Poulin, Maryse Perreault, Francine Roy et Richard St-Pierre.

Coordination

Isabelle Gobeil,
coordonnatrice de la CEAFC

Rédaction

Isabelle Gobeil,
coordonnatrice de la CEAFC
Collaboration : Maxime Steve Bégin,
agent de recherche

Recherche

Isabelle Gobeil,
coordonnatrice de la CEAFC
Maxime Steve Bégin, agent de recherche

Collaboration à la recherche

Ghislain Brisson, agent de recherche
Margot Désilets, consultante
Nicole Verret, consultante

Soutien technique

Secrétariat : Michèle Brown
Documentation : Johane Beaudoin
Édition : Johanne Méthot
Informatique : Sébastien Lacassaigne
Révision linguistique : Isabelle Tremblay

Conception graphique et mise en page Bleuoutremer

Avis adopté à la 610^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 13 juin 2013.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISBN : 978-2-550-68705-4 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Toute demande de reproduction du présent avis doit être faite
au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

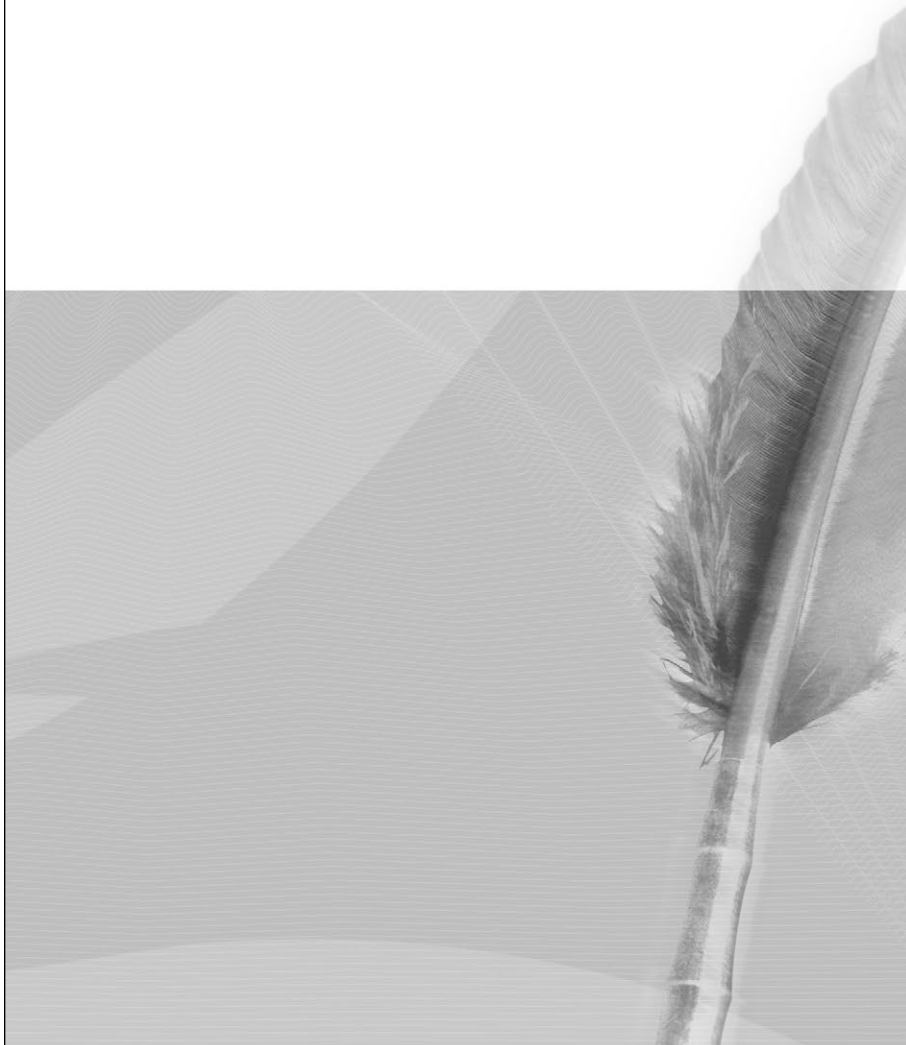
Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épïcène,
c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier fait
à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UN NIVEAU SOUHAITABLE DE LITTÉRATIE CHEZ LES ADULTES

Tel est l'essentiel du message livré par le Conseil supérieur de l'éducation dans l'avis qu'il adresse à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et qui interpelle aussi le gouvernement du Québec de même que les milieux du travail, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'éducation ainsi que le milieu communautaire.



INTRODUCTION

En 1990, Année internationale de l'alphabétisation (UNESCO), le Conseil supérieur de l'éducation publiait un avis intitulé *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec: une mission à assumer solidairement*. Il constatait alors que les carences en éducation de base constituaient un phénomène inquiétant dont le Québec devait se préoccuper. Il signalait que cette situation était la résultante de plusieurs causes: l'environnement socioéconomique, du fait de la relation évidente, sans qu'il y ait pour autant de déterminisme, entre l'analphabétisme et un milieu où sévissent la pauvreté, le chômage et les carences en éducation de base; le système d'éducation lui-même, notamment en ce qui concerne le retard et l'abandon scolaires et, donc, la reproduction d'une éducation de base insuffisante; enfin, des contraintes et des limites personnelles. En somme, le Conseil faisait ressortir que l'analphabétisme et les carences en éducation de base avaient non seulement des conséquences sur le développement des personnes elles-mêmes, mais aussi sur celui de la société québécoise.

La problématique s'est-elle atténuée depuis, sinon résolue? Loin s'en faut. Au début des années 2000, le gouvernement du Québec a jugé nécessaire de faire de la formation de base des adultes « un défi majeur et urgent » et y a consacré la première orientation structurante de sa politique d'éducation des adultes et de formation continue (MEQ, 2002b, p. 6-7). Devant le nombre important d'adultes qui n'étaient titulaires d'aucun diplôme et dont le nombre d'années de fréquentation scolaire était inférieur à neuf, le document gouvernemental fait état d'une situation encore inquiétante (MEQ, 2002b, p. 7).

Les résultats québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) de 2003, la dernière dont les données sont disponibles, obligent encore maintenant à porter la plus grande attention au faible niveau de compétence en littératie d'une partie importante de la population âgée de 16 à 65 ans, soit près de la moitié de cette population. Devant l'ampleur du défi à relever, le Conseil a jugé opportun de se pencher de nouveau sur cette question.

Dans cet avis, le Conseil aborde la littératie selon deux perspectives. La première s'appuie sur les compétences mesurées en situation de test. La seconde porte plutôt sur le rapport à l'écrit des adultes ayant de faibles compétences en littératie. La distinction entre les deux perspectives réside moins dans la méthode d'analyse, quantitative dans un cas et qualitative dans l'autre, que dans les champs de l'action publique visant à rehausser le niveau de compétence: a) des actions sur les dispositifs de formation et d'apprentissage, un moyen privilégié de combler des lacunes; b) des actions sur un environnement écrit propice à la mobilisation et au renforcement des compétences des adultes considérés comme de faibles lecteurs, inscrits ou non dans une démarche de formation intentionnelle.

○ **UNE PREMIÈRE PERSPECTIVE ASSOCIÉE À LA MESURE DU NIVEAU DE COMPÉTENCE**

Pour aborder le déficit de compétences relatives à la compréhension et au traitement de l'information écrite, le Conseil retient une première perspective, celle de la mesure du niveau de compétence. Dans les enquêtes sur le sujet, le niveau de littératie est établi à partir de la mesure de compétences d'ordre cognitif et technique transférables, qui peuvent être développées et maîtrisées indépendamment du contexte dans lequel elles sont mobilisées. Selon le Conseil, il est important de reconnaître que la mesure de ces compétences techniques est un apport précieux pour documenter les niveaux de littératie dans un pays donné et comparer sa situation avec celle d'autres juridictions. De telles comparaisons, appuyées par des recherches additionnelles, peuvent permettre, par exemple, de mettre en relief des différences dans les politiques publiques qui peuvent expliquer l'atteinte de meilleurs résultats. On verra plus loin que la Suède se distingue du Québec à plus d'un égard et que certains choix faits historiquement soulèvent le plus grand intérêt.

Le Conseil retient la définition « extensive » de la littératie donnée dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (2003) et qui rend compte de l'ensemble des compétences de base rattachées à la compréhension et à l'utilisation de l'information écrite chez les adultes (Perron et Gagnon, 2006, p. 25). Le concept de littératie, pratiquement synonyme d'alphabétisme, se définit comme « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses « capacités » (Legendre, 2005, p. 841). Dans la foulée d'enquêtes internationales antérieures, la littératie s'inscrit dans un continuum de capacités ou de compétences allant d'un niveau faible à un niveau élevé.

Au Québec, l'action publique visant à amener les adultes à combler leur déficit de compétences dans la compréhension et l'utilisation de l'information écrite a surtout porté sur les pratiques d'apprentissage ou de formation formelles¹. Les actions visant à soutenir l'expression de la demande de formation des adultes, dont ceux faiblement scolarisés, des améliorations aux dispositifs de formation en milieu scolaire ou en milieu de travail, de même que la reconnaissance de l'importance des activités conduites en alphabétisation populaire ont été les voies privilégiées par le gouvernement québécois dans sa politique d'éducation des adultes et de formation continue de 2002. Les efforts consacrés ont porté fruit, puisque le nombre de personnes inscrites en formation de base ou en alphabétisation a crû. Toutefois, il existe toujours un écart considérable entre le nombre d'adultes ayant un déficit de compétences en littératie et le nombre de personnes effectuant une démarche de formation. C'est aussi dans cette perspective que se sont inscrites certaines des pistes d'intervention proposées dans le rapport québécois présentant les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) et publié en 2006. On signale ainsi qu'un nombre important d'adultes pourraient encore bénéficier de programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes. On mentionne également l'importance du maintien des efforts visant à prévenir le décrochage scolaire (Bernèche et Perron, 2006, p. 252-253).

DES DONNÉES PRÉOCCUPANTES SUR LE NOMBRE D'ADULTES QUÉBÉCOIS AYANT UN NIVEAU INSUFFISANT DE COMPÉTENCE EN LITTÉRATIE

L'EIACA (2003) couvre quatre domaines de compétence² et établit pour chacun une échelle graduée selon cinq niveaux, le niveau 3 étant considéré comme le niveau de compétence souhaité pour fonctionner aisément dans la vie quotidienne. Si l'on considère le nombre total de personnes qui se situent sous ce seuil (**niveaux 1 et 2**), on constate que de 2,5 à 2,7 millions de personnes, selon le domaine mesuré (Bernèche, 2006b, p. 69, tableau complémentaire C21), n'ont pas les compétences suffisantes pour fonctionner sans difficulté dans la société québécoise, ce qui représente près de la moitié de la population québécoise de 16 à 65 ans (Bernèche, 2006b, p. 52).

1. Dans son avis, avec quelques nuances, le Conseil définit les pratiques formelles de formation ou d'apprentissage comme des activités organisées dans un cadre scolaire (pour des précisions, voir le début du deuxième chapitre de la version intégrale de l'avis).
2. Les quatre domaines de compétence sont les suivants : la compréhension de textes suivis ; la compréhension de textes schématiques ; la numératie (connaissances et compétences nécessaires pour répondre aux exigences mathématiques de diverses situations) ; la résolution de problèmes. Ces domaines sont mesurés de façon directe, par des tâches « papier crayon » soumises en français ou en anglais, selon le choix des répondantes et des répondants.

NIVEAU 1

En 2003, selon les différents domaines de compétence, de 800 000 à 1 000 000 de Québécoises et de Québécois de 16 à 65 ans se situaient au niveau 1 de l'échelle de compétences, ce qui représente de 16 % à 20 % des adultes de cette tranche d'âge (Bernèche, 2006b, p. 51). Ces personnes ont de très faibles compétences en lecture et en matière de résolution d'opérations mathématiques simples dans des documents utilisés dans la vie courante.

Si l'on ne considère que le domaine de la compréhension de textes suivis, qui sont les personnes qui se situent au niveau 1 de l'échelle ?

Des personnes de tous les âges (poucentages arrondis)

De 16 à 25 ans : 10 %

De 26 à 45 ans : 39 %

De 46 à 65 ans : 51 %

Un peu plus d'hommes (53 %) que de femmes (47 %)

Des personnes majoritairement sans diplôme

Sans DES : 54 %

Avec un DES : 28 %

Avec un diplôme d'études postsecondaires : 18 %

Des personnes majoritairement sur le marché du travail (54 %), des personnes qui ne travaillent pas et sont à la recherche d'un emploi (14 %) et des personnes qui sont dans une autre situation (personnes inactives, étudiantes, retraitées, etc.) (32 %)

Des personnes qui sont surtout francophones (74 %) ou allophones (21 %)

Des personnes qui lisent très peu de livres ou de journaux

Des personnes qui utilisent très peu Internet

Des personnes qui participent rarement à des activités de formation structurée

(Données extraites d'un feuillet produit par le MELS [2007?].)

NIVEAU 2

Toujours selon les résultats de l'enquête de 2003, environ 1,7 million de Québécoises et de Québécois de 16 à 65 ans se situaient au niveau 2 de l'échelle de compétences, peu importe le domaine retenu, ce qui représente environ 33 % des adultes de cette tranche d'âge dans chaque cas (Bernèche, 2006b, p. 69).

Si l'on ne considère que le domaine de la compréhension de textes suivis, qui sont ces personnes ?

Des personnes de tous les âges (pourcentages arrondis)

De 16 à 25 ans : 16 %

De 26 à 45 ans : 41 %

De 46 à 65 ans : 43 %

Presque autant d'hommes (51 %) que de femmes (49 %)

Des personnes avec un faible niveau d'études

Sans DES : 26 %

Avec un DES : 37 %

Avec un diplôme d'études postsecondaires : 37 %

Des personnes qui travaillent (69 %), des personnes qui ne travaillent pas ou sont à la recherche d'un emploi (7 %), des étudiants (7 %) et des retraités ou autres (17 %)

Des personnes qui sont surtout francophones (85 %) ou allophones (9 %)

Des personnes qui lisent très peu (30 %) ou peu (27 %) de livres ou de journaux

Des personnes qui utilisent très peu (33 %) ou peu (28 %) Internet

Des personnes qui participent rarement à des activités de formation structurée (63 % n'y participant pas contre 37 % qui le font)

(Données : EIACA, 2003, Statistique Canada. Compilation : Institut de la statistique du Québec, à la demande du Conseil supérieur de l'éducation.)

TROIS SITUATIONS GÉNÉRIQUES ÉCLAIRANTES SUR LE NIVEAU INSUFFISANT DE COMPÉTENCE EN LITTÉRATIE

Comment cerner la population adulte ayant un niveau insuffisant de compétence en matière de compréhension et d'utilisation de l'information écrite ? Est-il à propos d'aborder cette population de façon générale ? Faut-il considérer plutôt les sous-groupes qui la composent ? Apparaît-il plus opportun de déterminer les situations qui expliquent en bonne partie la non-atteinte du niveau suffisant de littératie ? C'est cette dernière approche que le Conseil a adoptée.

Une première situation : à la sortie de l'école, un bagage insuffisant de compétences

Il existe une relation positive entre le niveau de scolarité et le niveau de compétence en littératie. Le passé scolaire a une influence marquée sur le parcours de l'individu, y inclus l'accès ultérieur à la formation, dont celle qui vise le développement des compétences en littératie. En effet, parmi les facteurs de participation à la formation, le plus déterminant est la scolarité antérieure. On constate que plus le niveau de scolarité est élevé, plus grande est la probabilité de participation à une activité de formation. L'expérience initiale de l'école conduirait les adultes à considérer positivement leur participation à la formation. Le parcours scolaire apparaît « comme un générateur de dispositions ou prédispositions culturelles et sociales » favorables à la formation ultérieure. Il fait référence plus largement au passé de la personne, à cette période « considérée comme un moment d'accumulation du capital culturel, de construction des schèmes de représentation du monde et de la personnalité sociale de l'individu » (Doray et autres, 2004, p. 26-27).

On comprend dès lors que, pour les personnes ayant eu un parcours scolaire ardu et, plus encore, parsemé d'échecs, la représentation de la formation comme une activité soulevant de l'intérêt puisse être difficile à envisager, *a fortiori* si cette formation vise le développement de l'ensemble des compétences rattachées à l'utilisation de l'information écrite sous diverses formes, des domaines dans lesquels des personnes ont pu éprouver de sérieuses difficultés. Pour les adultes peu scolarisés, dont les décrocheurs qui ont dû faire face à des écueils, le défi est donc de taille. Comment stimuler l'intérêt pour l'apprentissage jusqu'à l'expression d'une demande de formation quand le principal déterminant relève d'expériences passées négatives (CSE, 2006, p. 15) ? En somme, comment susciter la motivation à s'inscrire dans une logique de rattrapage pour combler des lacunes importantes à la sortie de l'école de première chance ?

Une deuxième situation : en milieu de travail, des exigences en forte recomposition

Comme on l'a vu dans les encadrés présentant les caractéristiques des personnes se situant aux niveaux 1 et 2 de l'échelle de compétences, parmi la population active du Québec, la majorité des personnes étaient en emploi ou à la recherche d'un emploi.

Certes, la faible scolarité d'une partie de ces personnes a contribué à réduire leur niveau de compétence en littératie. Il faut aussi considérer le fait que le peu de qualifications exigé traditionnellement dans de nombreux métiers a pu conduire à une déperdition des compétences en raison de leur non-sollicitation. De plus, les entreprises ont accordé peu d'importance au développement des compétences en littératie chez leurs travailleuses et leurs travailleurs. Sans occulter ces réalités, il faut reconnaître que le niveau de compétence requis pour la participation active à la vie sociale et économique s'est élevé considérablement, ce qui fait que des personnes se trouvent à présent en situation de déficit de compétences (Bélangier, Daniau et Meilleur, 2010, p. 16). En d'autres termes, les compétences en littératie développées un jour sont dorénavant insuffisantes.

En milieu de travail, les changements technologiques, souvent associés à des changements organisationnels, exercent une forte pression sur la demande de compétences parce qu'ils modifient de façon substantielle l'accomplissement du travail. Si l'utilisation grandissante de la technologie peut conduire à une déqualification pour certains, elle peut aussi modifier l'exécution des tâches et être marquée par une évolution vers un travail non routinier. Ce qu'il y a de nouveau dans les entreprises qui ont recours aux technologies et dans celles qui comptent effectuer cette mutation, c'est le passage à la communication écrite, désormais imposé.

À cette première transformation du milieu de travail s'en ajoute une seconde, d'ordre démographique cette fois. Au Québec, la proportion de la population jeune en âge de travailler est en effet en régression. Cette tendance à la diminution du nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail rendra plus difficile la stratégie de réponse au besoin de qualification accrue par le renouvellement de la main-d'œuvre. Il faudra donc considérer le prolongement de la durée de la vie au travail et amener aussi le personnel en place à développer les compétences attendues.

Une troisième situation : une maîtrise insuffisante de la langue d'usage

La population immigrante du Québec, tout comme celle du Canada, obtient en moyenne des résultats inférieurs à ceux de la population née au Québec. Or, étant donné que le poids de l'immigration dans la croissance de la population québécoise est aujourd'hui d'environ 60% (Bernèche, 2006a, p. 188) et que la croissance de la population immigrante s'accélère depuis 2001, conformément aux politiques du Québec en matière d'immigration, ces personnes devraient faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration de stratégies visant le rehaussement des compétences en littératie.

Des résultats de l'EIACA de 2003 mettent donc en évidence une situation générique d'un autre ordre que celui des précédentes qui peut engendrer un niveau insuffisant de littératie : une maîtrise insuffisante de la langue de la société d'accueil. Une analyse des résultats de l'EIACA indique que les personnes immigrantes se trouvent en plus forte proportion au niveau le plus faible (niveau 1) en compréhension de textes suivis et schématiques. Selon Bernèche (2006a, p. 189), cette différence s'explique au moins en partie par une moins bonne maîtrise des deux langues officielles du pays, soit les langues utilisées pour effectuer les tâches de l'enquête.

En ce qui a trait à la scolarité, on doit rappeler que les résultats de l'enquête révèlent sa grande influence sur l'atteinte du niveau jugé suffisant de compétence en littératie. Les résultats des personnes immigrantes s'inscrivent dans cette tendance : celles dont la scolarité est inférieure au diplôme d'études secondaires affichent les moyennes les plus faibles.

DES GROUPES QUI DOIVENT FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

Certains groupes de la population, dont le niveau insuffisant de littératie peut trouver une explication dans l'une ou l'autre des situations génériques présentées, doivent faire face à des difficultés particulières, ce qui requiert une réponse adaptée à leurs besoins, notamment en matière de rehaussement des compétences en littératie. S'ils ne représentent pas statistiquement la majorité de la population ayant des compétences insuffisantes, ces groupes présentent des profils particuliers sur le plan de la scolarité et de l'intégration socioprofessionnelle. C'est le cas des prestataires de l'assistance sociale, des personnes handicapées et des Autochtones.

Les prestataires de l'assistance sociale

L'analyse québécoise de l'EIACA de 2003 indique que quatre prestataires de l'assistance sociale sur cinq se classent sous le niveau suffisant de compétence en littératie. Ces personnes sont donc désavantagées si on les compare aux prestataires de l'assurance-emploi ou au reste de la population adulte.

En bref, des réalités des prestataires de l'assistance sociale à considérer

Les adultes prestataires de l'assistance sociale se trouvent dans les trois situations génériques présentées, quoique la majorité des immigrants allophones inscrits à l'assistance sociale ne le soient souvent que de façon transitoire.

On retient en particulier ce qui suit:

- Selon les données de mars 2012, quelque 224 000 adultes inscrits à l'aide financière de dernier recours (AFDR³) sont sans contrainte à l'emploi ou avec contrainte temporaire et sont donc potentiellement en mesure d'intégrer le marché du travail.
- Ces personnes ont pu connaître antérieurement un parcours scolaire difficile (situation générique 1) et auront à répondre à la demande de compétences en littératie accrues en milieu de travail (situation générique 2).
- Les bénéficiaires de l'AFDR sont des jeunes, mais surtout des personnes plus âgées. On observe en effet une tendance à l'accroissement avec l'âge du nombre de personnes inscrites, particulièrement chez les 45 ans ou plus. Pour les personnes plus âgées, l'insertion en emploi s'avère sans doute moins réaliste, surtout si la durée de présence à l'AFDR se prolonge. Le rehaussement de leurs compétences constitue néanmoins un enjeu social important. Dans une perspective inclusive, leur participation à la vie de la société, même en dehors du marché du travail, est un objectif à poursuivre.
- La durée de présence cumulative à l'AFDR doit être prise en considération : à mesure que cette durée se prolonge, le risque de déperdition des compétences en littératie augmente si elles ne sont pas sollicitées suffisamment, ce qui peut être le cas.
- Un nombre important d'adultes dont on connaît la scolarité sont sans diplôme d'études secondaires : près de la moitié des prestataires de l'AFDR ont fréquenté un établissement du secondaire, de la 1^{re} à la 4^e secondaire, et seulement le quart d'entre eux ont fréquenté la 5^e secondaire.
- Les renseignements connus relatifs à la scolarité indiquent que les jeunes adultes inscrits au Programme alternative jeunesse (qui permet un accompagnement personnalisé des jeunes prestataires âgés de 18 à 25 ans) sont en majorité des décrocheurs du secondaire.

3. Comprend le Programme d'aide sociale, pour les personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi, et le Programme de solidarité sociale, pour celles qui en présentent.

Les personnes handicapées

Le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) a utilisé les données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) de 1994, faisant ressortir que les Canadiennes et les Canadiens ayant un handicap tendent à montrer un niveau de compétence en littératie moins élevé que celles et ceux sans handicap. Cette affirmation doit toutefois être nuancée puisque l'appellation « personnes handicapées » renferme une multitude de réalités. Le niveau de compétence en littératie varie donc considérablement selon la nature et la gravité du handicap (CCA, 2007b, p. 2).

En bref, des réalités des personnes handicapées à considérer

Les personnes handicapées se trouvent dans au moins deux situations génériques (passé scolaire difficile et capacité de répondre à des exigences en littératie accrues en milieu de travail). En ce qui concerne la troisième situation générique, s'ils sont peu nombreux, des adultes handicapés sont tout de même inscrits à une activité de francisation financée par Emploi-Québec.

On retient en particulier ce qui suit :

- En ce qui a trait à la scolarité, par rapport au reste de la population, les personnes de 15 ans ou plus présentant une incapacité sont deux fois plus nombreuses à ne pas avoir terminé leurs études secondaires, deux fois moins présentes sur le marché du travail et deux fois plus nombreuses à avoir un faible revenu (MEQ, 2002b, p. 4).
- Un écart significatif persiste quant au niveau de scolarité atteint par les personnes handicapées quand on les compare avec le reste de la population, en dépit des mutations du système scolaire et de l'adoption d'encadrements de toutes sortes visant à accroître le niveau de scolarité de ces personnes. Si cet écart s'explique par les difficultés cognitives de certains et le type de handicap, on peut penser que des écueils systémiques entravent leur accès aux ressources éducatives. Ce fait a une incidence certaine sur le niveau de littératie des personnes handicapées et se traduit dans des difficultés d'insertion socioprofessionnelle (Institut de la statistique du Québec, 2010).
- Le recours à des mesures de formation d'Emploi-Québec est aussi plus difficile pour ces personnes que pour celles sans incapacité. En effet, comparativement à ces dernières, peu de personnes handicapées y participent. De plus, leur accès au marché du travail étant plus limité, elles ne peuvent bénéficier des ressources de formation des entreprises.

Les Autochtones

Certaines données connexes à la littératie provenant de différentes sources permettent de dresser un portrait de la population autochtone et des besoins potentiels de celles et ceux qui ont un niveau insuffisant de compétence en littératie. Le recensement canadien de 2006 donne un aperçu de la situation relative à l'éducation et à la langue

maternelle des Autochtones, bien qu'il comporte d'importantes limites. Le portrait qui en ressort mérite la plus grande attention. Dans un contexte où les communautés autochtones sont appelées à prendre en charge leur propre développement, l'éducation et la formation continue sont des outils essentiels.

En bref, des réalités des Autochtones à considérer

Seules 30 des 55 communautés autochtones sont assujetties à la Loi sur les Indiens. Le statut des communautés varie grandement : réserves, établissements hors réserve, territoires conventionnés et, selon les nations, il existe également de grandes différences dans le développement social et économique.

Le recensement canadien de 2006 permet de dessiner les pourtours des compétences en littératie des Autochtones, en tenant compte des limites de cette source en ce qui les concerne⁴.

On retient en particulier ce qui suit :

- La population autochtone est jeune, les moins de 25 ans représentant 42 % d'une population totale de 108 425 personnes au Québec.
- L'écart entre la population autochtone et la population non autochtone pour ce qui est du nombre de personnes titulaires d'un diplôme reste considérable : de près de 30 points de pourcentage (28,5) chez les 20-24 ans à environ 20 chez les 25-34 ans. Les besoins de formation de base des Autochtones sont sans équivoque.
- On note une certaine amélioration de la situation par rapport à la diplomation, les tranches d'âge de 25-34 ans et de 35-44 ans présentant des taux de non-diplomation généralement plus bas par rapport aux 45 ans ou plus. La tendance chez les personnes s'étant déclarées Inuits ou Métis se poursuit à la baisse. La proportion de personnes n'étant pas titulaires d'un diplôme demeure importante, plus particulièrement chez les Inuits.
- Les données recueillies en 2002 dans l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations de la région du Québec mettent en relief le fait que le niveau de scolarité paraît associé à la taille et au degré d'isolement de la communauté. La proportion d'adultes n'ayant pas terminé les études secondaires tend à augmenter avec la taille de cette dernière, passant de 38 % dans les petites communautés à près de 48 % dans les plus grandes.
- La réussite scolaire des Autochtones est aussi hypothéquée par des problèmes souvent importants concernant la maîtrise d'une des deux langues officielles du Canada et d'une langue maternelle autochtone.

4. Le questionnaire du recensement de 2006 a été largement boycotté par les communautés autochtones, dont celles du Québec. Donc, dans les données recueillies, une partie de la population dite « indienne » est sous-évaluée, ce qui compromet la fiabilité des questions d'ordre démographique, social et économique. De plus, le recensement inclut une catégorie « Métis » qui pose des problèmes aux analystes, en raison de confusions possibles dans la réponse et dans l'analyse même.

Les personnes âgées de plus de 65 ans

Il faut par ailleurs aussi s'arrêter à la situation des aînés. Les enquêtes internationales sur la littératie n'ont pas traité des niveaux de compétence des personnes de plus de 65 ans. Néanmoins, dans un tableau complémentaire portant sur les résultats québécois de l'enquête de 2003, le rapport de l'Institut de la statistique du Québec présente des données qui incluent les personnes ayant 66 ans ou plus. Ainsi, dans le domaine de la compréhension de textes suivis, quelque 90% des Québécoises et des Québécois de cette tranche d'âge se classent aux niveaux de compétence 1 et 2 (79% dans le reste du Canada). En comparaison, pour le Québec, les résultats des groupes plus jeunes pour les niveaux 1 et 2 sont les suivants: environ 36% chez les 16-25 ans, 45% chez les 26-45 ans et 49% chez les 46-65 ans (Bernèche, 2006b, p.73).

Les personnes aînées qui se classent en deçà du niveau jugé suffisant de littératie ne sont pas pour autant analphabètes. Comme les membres des autres groupes d'âge, elles ont pu développer des compétences au travail ou ailleurs, mais ont pu aussi en perdre, faute de les utiliser et parce que les exigences à satisfaire pour fonctionner dans la société se sont accrues. Les aînés ont cependant en commun le fait d'avoir passé la plus grande partie de leur vie dans une société où le partage de l'information ne se faisait pas principalement par l'écrit. Or, à l'ère de l'informatique et de la prédominance de l'écrit, qu'il s'agisse de comprendre de l'information d'ordre financier ou relative à la santé, de faibles compétences en littératie laissent sans doute démunis un nombre important d'aînés (ICEA, 2007, p. 6). La participation citoyenne ne s'arrête pas une fois l'individu hors de la population active. Avec une espérance de vie qui avoisine les 80 ans, un niveau suffisant de littératie a des effets sociaux qu'on doit considérer.

PLUSIEURS MINISTÈRES INTERPELLÉS PAR LE SUJET QUI METTENT EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS NOMBREUX ET VARIÉS

Le deuxième chapitre de la version intégrale de l'avis présente le champ de la formation visant le rehaussement des compétences des adultes en littératie. Il décrit les encadrements de l'enseignement secondaire (formation générale des adultes et formation professionnelle) et collégial, celui de l'action communautaire dans le domaine de l'alphabétisation populaire soutenue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ceux relatifs aux mesures et aux programmes de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et, enfin, ceux qui concernent la francisation des immigrants adultes.

Pour l'essentiel, le Conseil retient ce qui suit :

- Les encadrements relatifs à la formation générale des adultes se traduisent par un ensemble de dix services d'enseignement offerts dans les centres d'éducation des adultes. Ces services d'enseignement ne s'inscrivent pas tous dans la perspective d'une formation de base sanctionnée par un diplôme, mais contribuent de façon plus ou moins directe, selon les services, au développement des compétences en littératie chez les adultes.
- On assiste en ce moment dans les commissions scolaires à la transformation du cadre de la formation générale des adultes, avec l'implantation de nouveaux programmes d'études pour l'ensemble des services d'enseignement. Les compétences en littératie font partie des préoccupations auxquelles le renouveau pédagogique répond. Les nouveaux programmes d'études en voie d'implantation prennent en considération la question des compétences en lecture, notamment dans une perspective multidisciplinaire.
- La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, rendue publique en 2002, considère que, tout comme les apprentissages sanctionnés par un diplôme d'études secondaires, ceux qui conduisent au diplôme d'études professionnelles constituent la norme sociale de référence pour la formation de base. Bien que certaines personnes respectent les conditions d'admission à un programme d'études conduisant à l'obtention de ce dernier diplôme, des lacunes en littératie compromettent leur réussite. Sauf pour les apprentissages de formation générale requis pour la maîtrise d'une compétence à caractère technique donnée, les programmes d'études ne visent pas le rehaussement des compétences en littératie, comme c'est le cas des programmes d'études de la formation générale.
- Pour les personnes admises à un programme d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, le Règlement sur le régime des études collégiales prévoit des activités de mise à niveau ou de soutien, notamment relatives à la maîtrise de notions de formation générale, dans la perspective de favoriser leur réussite. Ce recours possible n'est toutefois pas prévu dans le cadre des programmes d'études conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales.

- Toujours dans la sphère de l'éducation, le financement des organismes populaires en alphabétisation est attribué en fonction des normes du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Le nombre de groupes financés étant important, la subvention moyenne octroyée à chaque groupe demeure relativement modeste.
- Dans la sphère de la main-d'œuvre, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), Emploi-Québec et son réseau de centres locaux d'emploi (CLE) de même que les comités sectoriels de main-d'œuvre sont aussi actifs dans le champ de la formation visant le rehaussement des compétences en littératie, à des fins d'intégration ou de maintien en emploi. Les programmes et mesures sont nombreux et les organismes de formation interviennent dans le cadre des mécanismes en place.
- Un de ces dispositifs, la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR), volet *Individus*, s'adresse aux personnes présentant un risque de chômage prolongé qui augmenteraient leurs chances d'intégrer le marché du travail et de s'y maintenir en développant des compétences en relation avec l'emploi. La durée de la participation varie en fonction du plan d'intervention personnalisé, mais ne dépasse généralement pas 36 mois. En ce qui a trait aux activités de francisation et d'alphabétisation, elles sont comprises dans la MFOR jusqu'à concurrence de 12 mois chacune, mais sont exclues du calcul de la durée maximale de participation de 36 mois. Ainsi, une personne entreprenant une démarche joignant l'alphabétisation à une formation plus avancée aurait accès à la MFOR jusqu'à un maximum de 48 mois.
- Enfin, dans la sphère de l'immigration, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a mis en œuvre plusieurs programmes visant la francisation des adultes immigrants. La volonté d'harmonisation de l'offre de services à leur intention est explicitement formulée dans le plan gouvernemental de francisation et d'intégration des immigrants et appelle à des actions concertées du MELS, du MESS et du MICC.

En somme, plusieurs ministères et organisations sont appelés à agir dans la formation visant le rehaussement des compétences des adultes ayant un niveau insuffisant de littératie. L'examen des encadrements relatifs à ces trois sphères, exposé plus en détail dans la version intégrale de l'avis, a permis de révéler d'imposants dispositifs. Dans chacune de ces sphères, un ministère, auquel sont liées des organisations qui interviennent à divers titres, joue le rôle central de coordination ou de mise en œuvre de formations ou de mesures la favorisant (soutien financier, par exemple). La mission respective des différents ministères colore le cadre des interventions. Devant cette diversité des encadrements pouvant être utilisés à des fins de rehaussement des compétences en littératie, la coordination et l'harmonisation des actions posées doivent être assurées.

UNE DEUXIÈME PERSPECTIVE ASSOCIÉE AU RAPPORT À L'ÉCRIT

En adoptant cette deuxième perspective, le Conseil s'intéresse au rapport à l'écrit des adultes ayant de faibles compétences en littératie et aux pratiques qu'ils ont développées. L'attention est alors surtout tournée vers les modes d'apprentissage et de formation non formels et informels⁵ pouvant combler des lacunes. Ce deuxième regard sur l'écrit et la littératie privilégie des interventions visant à soutenir les pratiques des adultes faibles lecteurs et à agir en vue de mobiliser les compétences déjà présentes, contribuant de la sorte à leur renforcement. Comme le souligne Bélisle, « [si] on reconnaît que les adultes dits de bas niveau de littératie ont des pratiques de lecture⁶ en dehors de l'éducation formelle ou de démarches d'alphabétisation, on peut envisager de soutenir collectivement ces pratiques afin de favoriser le maintien de leurs capacités de lecture ou, selon les termes qui nous ont semblé plus pertinents [...], favoriser la mobilisation et le renforcement de leurs compétences faisant appel à la lecture » (Bélisle, 2007, p. 2). Les adultes ayant de faibles compétences en littératie ont généralement des pratiques de l'écrit qualifiées d'ordinaires, c'est-à-dire qui relèvent de leur vie quotidienne (loisir, vie familiale, travail), qui diffèrent selon qu'elles s'inscrivent dans la vie publique ou privée, qui sont souvent liées à l'action (préparation de listes pour les courses, préparation des repas, prise de rendez-vous, etc.) et auxquelles ils peuvent participer (faire des projets, s'identifier à un personnage d'une histoire) (Bélisle, 2007, p. 20).

LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE

Une fois atteint le niveau de compétence requis au terme de la scolarisation initiale (par la plupart des personnes, mais non par toutes) ou par une voie différente (éducation des adultes en milieu scolaire, formation de base ou francisation en entreprise, alphabétisation dans un groupe populaire, autodidaxie), la question du déclin possible des compétences se pose en raison de leur sous-utilisation. Au Québec, la Politique du livre et de la lecture (1998) arrive au même constat : « Une fois l'école terminée et le diplôme obtenu, les habitudes de lecture fléchissent et, par conséquent, les habiletés s'estompent » (MCC, 1998b, p. 3). Les compétences ne peuvent donc pas être tenues pour définitivement acquises.

5. Les *pratiques d'apprentissage non formelles* « désignent les activités de formation structurées non scolaires. Elles reposent souvent sur des pratiques d'animation et de formation dans l'action. À l'occasion, des attestations de formation sont accordées aux apprenants et apprenantes, mais elles sont rarement reconnues par la société » (Commission canadienne pour l'UNESCO, 1997, fiche 12). Les *pratiques d'apprentissage informelles* désignent les apprentissages faits dans des environnements divers, sans reconnaissance officielle directe, sans planification externe (par un formateur, par exemple) et sans caractère structuré.
6. Ce rapport porte sur les pratiques de lecture et, plus largement, sur les pratiques sociales de l'écrit.

Une recherche qualitative signale que, si les personnes plus scolarisées peuvent connaître une perte de compétences en littératie, les personnes peu scolarisées peuvent également voir leurs compétences diminuer: « [Le] niveau d’alphabétisme des adultes serait influencé et maintenu grâce à la lecture régulière de textes diversifiés et à leur participation à des activités d’apprentissage et de bénévolat » (CCA, 2007a). « Or les situations de vie des adultes faiblement alphabétisés exigent souvent peu de lecture [...], ce qui ne les invite guère à conserver leurs acquis en alphabétisation » (Vautour, Auzou, Pruneau et autres, 2009, p. 7-8). De plus, ces personnes participent moins à des activités de formation formelle ou structurée et occupent souvent des fonctions dans lesquelles les occasions de fréquenter ce mode de formation sont rares, ce qui contribue également à la sous-utilisation de leurs compétences en littératie et à la déperdition de celles-ci (Vautour, Auzou, Pruneau et autres, 2009, p. 8).

Parmi les éléments contribuant au maintien des compétences, on note la pratique d’activités de littératie générale au travail et à la maison, et la formation ou les études complémentaires (Murray et Willms, 2007, p. 17). Le fait d’avoir un emploi stable aurait également un effet positif sur le maintien des compétences, bien que les caractéristiques de cet emploi par rapport aux pratiques de littératie qu’il comporte soient à prendre en considération. En revanche, l’inactivité en ce qui a trait à la littératie contribue à un déclin plus accentué des compétences.

En somme, « les choix que font les individus chez eux, hors du contexte professionnel, quant à la quantité et à la diversité de leurs lectures, semblent influencer fortement sur l’acquisition de compétences. [...] Manifestement, le mode de vie et les choix individuels importent » (Murray et Willms, 2007, p. 24).

La perte des compétences en littératie n’est toutefois pas inévitable, ce qui plaide en faveur d’un environnement les sollicitant et recouvrant l’ensemble des domaines de la vie sociale.

L’idée de créer un environnement qui stimule le rapport à l’écrit des adultes peu scolarisés s’inscrit notamment dans les travaux de l’UNESCO. La Déclaration de la Cinquième Conférence internationale sur l’éducation des adultes (CONFINTEA V), tenue à Hambourg en 1997, réaffirme que l’éducation de base doit être accessible à tous, qu’il s’agit à la fois d’un droit de la personne et d’un devoir, voire d’une responsabilité, envers les autres et l’ensemble de la société. Ce droit doit se traduire par la mise en place des conditions favorisant et permettant son exercice (UNESCO, 1997, p. 22).

UN ENVIRONNEMENT ENRICHÉ DE PRATIQUES DE L'ÉCRIT POUR LES ADULTES PRÉSENTANT UN FAIBLE NIVEAU DE COMPÉTENCE EN LITTÉRATIE

Le maintien des compétences en littératie doit aussi être envisagé dans la perspective de leur renforcement, puisqu'on note une tendance à l'accroissement du niveau de compétence requis pour fonctionner dans la société (Bélangier, Daniau et Meilleur, 2010, p. 16), autant au travail que dans la vie quotidienne (consommation, santé, finances personnelles, relations avec l'État) (UNESCO, 2005, p. 22-23). Tout comme des compétences non entretenues tendront à se perdre, des compétences non utilisées dans une perspective de renforcement pourraient ne plus répondre aux exigences de la société. Il est donc nécessaire de s'intéresser à la fois à la mobilisation et au renforcement des compétences en littératie. Les deux actions s'avèrent en effet indissociables dans plusieurs pratiques relatives à la littératie. Ainsi, plusieurs activités proposées par des organismes communautaires à des personnes peu scolarisées, par exemple, mettront à contribution certaines compétences (perspective de maintien), mais auront également un effet de renforcement par la seule mise en action de ces compétences dans un cadre nouveau, appelant au développement de nouvelles habiletés. Autrement dit, plus on utilise ses compétences, plus elles s'exercent avec aisance, même à un faible niveau initial de littératie, d'où l'intérêt de la mise en place d'un environnement qui mobilise les compétences et agit sur le rapport à l'écrit (Bélisle, 2007).

L'article 11 de la Déclaration de la CONFINTEA V engage les États signataires à mettre en place un environnement qui favorise l'acquisition et le maintien des compétences en littératie, soit « un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité » (UNESCO, 1997, p. 23).

Plus précisément, l'*Agenda pour l'avenir* (CONFINTEA V) propose d'agir pour « enrichir le contexte de l'alphabétisation : a) en favorisant l'utilisation et la rétention des acquis de l'alphabétisation par la production et la diffusion d'imprimés qui présentent un intérêt local [...] et soient produits par les apprenants ; b) en collaborant activement avec les auteurs et les éditeurs pour qu'ils adaptent les textes et matériels existants (presse, documents juridiques, œuvres de fiction) afin de les rendre accessibles et compréhensibles pour les nouveaux lecteurs ; c) en créant des réseaux d'échange et de diffusion de textes produits localement qui reflètent directement le savoir et les pratiques des communautés concernées » (UNESCO, 1997, p. 32).

Au moment de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI, 2009), les 144 États représentés se sont notamment engagés « à planifier et réaliser des programmes continus d'éducation, de formation et d'acquisition de qualifications qui aillent au-delà de la simple maîtrise de la lecture et l'écriture, soutenus par un environnement enrichi de maîtrise de l'écrit » (UNESCO, 2009, p. 3).

Le rapport à l'écrit est au cœur de la seconde perspective retenue par le Conseil. Chaque lecteur développe le sien, modulé différemment dans chacune de ses dimensions et pouvant favoriser l'exercice ou le développement des compétences en littératie ou y nuire. Dans le cas des faibles lecteurs, le rapport à l'écrit peut, par exemple, être traversé par des tensions et des marques découlant de leur histoire personnelle et de leur passé scolaire, teinté négativement par des problèmes de sociabilité et rendu difficile en raison d'aspects techniques de l'écrit mal maîtrisés.

DES COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT QUÉBÉCOIS FAVORISANT UN RAPPORT POSITIF À L'ÉCRIT

Partant du fait que les adultes ayant de faibles compétences en littératie ont néanmoins des pratiques de l'écrit, le Conseil centre son attention sur le lecteur de même que sur le contexte dans lequel ce dernier mobilise ses compétences. Qu'en est-il de cet environnement favorisant ce rapport à l'écrit au Québec? Au chapitre des encadrements, l'action gouvernementale la plus structurante pour la mise en place délibérée d'un environnement favorisant la mobilisation et le renforcement des compétences en littératie est l'adoption de la Politique de la lecture et du livre par le ministère de la Culture et des Communications en 1998 (MCC, 1998b). Sa portée est toutefois limitée en ce qui concerne les adultes et plus encore les adultes faibles lecteurs.

De son côté, la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue s'est construite notamment en tenant compte des engagements de la CONFINTEA V. Une orientation en particulier offrait des perspectives pour mettre à contribution l'environnement de l'écrit: «maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétences des adultes» (MEQ, 2002a, p. 6). Cette orientation, qui vise à ancrer une culture de la formation continue (dans un sens large), fait appel à toute la société une fois la scolarisation initiale terminée pour «valoriser et favoriser la formation continue», pour que tous les adultes s'engagent dans une perspective de formation tout au long de la vie (MEQ, 2002a, p. 13).

L'importance du rôle du ministère de la Culture et des Communications pour le rayonnement du livre et de la culture y est soulignée, sans toutefois que de nouveaux engagements y soient attachés. La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, qui aurait pu contenir des éléments porteurs pour la mise en place d'un environnement écrit stimulant pour les adultes faibles lecteurs, reste centrée sur les actions de formation et ne tient pas compte des possibilités offertes par un environnement enrichi de l'écrit pouvant agir sur les compétences de ces adultes.

Les travaux menés par le Conseil pour documenter les composantes de l'environnement québécois de l'écrit à partir d'exemples d'initiatives et de pratiques permettent de constater qu'il existe une multitude d'activités et d'initiatives qui rejoignent des adultes faibles lecteurs. Bien qu'il soit relativement riche, l'environnement actuel ne résulte pas pour autant d'une concertation large des acteurs sociaux, culturels et économiques du Québec pour ce qui est d'agir sur le rapport à l'écrit des adultes ayant un faible niveau de littératie. L'exemple de la Suède est inspirant à ce chapitre pour la création d'une culture de l'écrit reposant sur un environnement social qui favorise le maintien et le rehaussement des compétences en littératie et qui fournit notamment de multiples occasions de les mobiliser⁷.

7. Voir l'annexe 3 de la version intégrale de l'avis pour une présentation du système d'éducation des adultes de la Suède.

L'éducation des adultes en Suède en bref

L'investissement du gouvernement suédois dans le système d'éducation des adultes est important, fondé, d'un côté, sur la volonté explicite de disposer d'une main-d'œuvre formée en mesure de répondre aux besoins d'un marché du travail flexible et, de l'autre côté, sur une conviction historique du rôle du savoir et de l'éducation dans le développement personnel et civique.

Les résultats de deux enquêtes internationales permettent d'illustrer la performance exceptionnelle de la Suède en matière de littératie et d'éducation des adultes : une faible corrélation entre le revenu, l'éducation et le niveau de littératie (Veeman, 2004) de même qu'une participation importante des adultes suédois à l'éducation des adultes. Ce secteur est particulièrement développé, tant en ce qui concerne l'étendue et la diversité de l'offre qu'en ce qui a trait aux multiples mesures incitatives offertes aux adultes (gratuité des formations, accès aux programmes d'aide financière, congés pour études, soutien des parents pour les services de garde et les services d'éducation préscolaire).

En Suède, il n'existe pas de politique publique relative au rehaussement des compétences en littératie (Veeman, 2004), ce qu'on explique de différentes façons :

- Depuis longtemps, la Suède présente un niveau de littératie de masse particulièrement élevé.
- Les Suédois utilisent quotidiennement et de manière « forcée » leurs compétences à l'écrit, notamment parce que les productions étrangères à la télévision ne sont pas doublées, mais sous-titrées seulement.
- Les besoins en matière de littératie sont couverts par les politiques d'éducation des adultes.
- La culture de participation civique y est forte et elle favorise la fréquentation d'activités qui permettent de maintenir et de développer les compétences en littératie (Kapsalis, 2001).
- La notion de littératie suggère des lacunes à combler, une carence, tandis que les politiques suédoises d'éducation des adultes expriment davantage une volonté de hausser le niveau d'éducation de chacun (Veeman, 2004).

DES POLITIQUES AXÉES SUR LA LECTURE

En 1998, le Québec s'est doté de la Politique de la lecture et du livre. Il redécouvrait notamment, depuis quelques années, que des adultes avaient de faibles compétences en lecture et en écriture. Il constatait également un écart significatif avec le Canada quant aux habitudes de lecture (MCC, 1998a, p. 4).

Le développement des compétences en littératie, même si l'expression n'y figure pas, constitue la trame de fond de la Politique, puisqu'elle s'appuie de façon implicite sur le concept de société des savoirs et l'idée de l'apprentissage tout au

long de la vie : « Fondée simultanément sur la maîtrise de la langue écrite et parlée, sur la compétence intellectuelle et la formation, la réussite de l'individu, dans une très large mesure, dépend de sa capacité de lire, d'organiser et d'utiliser l'information. L'absence des connaissances de base telles que savoir lire, écrire et compter freine la capacité d'apprendre » (MCC, 1998b, p. 1-2). Le maintien des compétences en littératie est l'un des enjeux soulevés par la Politique, qui propose la lecture comme moyen d'intervention : « C'est par l'habitude de la lecture que l'on peut en conserver la maîtrise. Plus on lit, plus il devient facile de lire et plus on lit pour le plaisir » (MCC, 1998b, p. 3).

La troisième des cinq voies d'action de la Politique constitue une importante contribution à la mise en place d'un environnement où les productions écrites sont à la portée de tous les lecteurs et satisfont leurs besoins et champs d'intérêt. Elle vise l'amélioration des services des bibliothèques publiques, le réseautage entre toutes les bibliothèques et la mise en commun de leurs ressources (matérielles et expertises). La création de la Grande Bibliothèque du Québec s'inscrit dans cette voie d'action et vient élargir l'offre de matériel, tout en rendant disponible une expertise pour d'autres bibliothèques québécoises.

La dernière voie d'action de la Politique vise à rendre collective et attrayante cette expérience individuelle de la lecture qui soulève peu d'intérêt chez certaines personnes. À cette fin, la Politique propose notamment de créer des activités d'animation et de sensibilisation, en intensifiant les visites et les conférences d'auteurs dans les écoles primaires et secondaires, et l'expérimentation des événements dans les organismes d'alphabétisation. On cherche aussi à élargir la clientèle des bibliothèques publiques : « Si certains lecteurs ne viennent pas ou ne peuvent venir à la bibliothèque, le livre doit venir au lecteur, ce qui suppose de nouvelles façons de rejoindre la clientèle potentielle » (MCC, 1998b, p. 76-77).

Des organisations municipales ont également adopté des politiques de la lecture. Les bibliothèques municipales sont appelées à jouer un rôle de première importance dans le développement d'un environnement favorisant le maintien et le renforcement des compétences en littératie. Les administrations municipales sont donc interpellées à cet égard puisque, par le financement de leurs institutions culturelles, elles orientent les actions et les initiatives. Par exemple, la Municipalité de Saint-Amable, en Montérégie, a adopté une politique de la lecture⁸, alors que la Ville de Longueuil a adopté une charte de ville-lecture (Ville de Longueuil, 2013), deux formes d'engagement qui portent notamment sur l'importance de soutenir, par les bibliothèques, les personnes qui désirent renforcer leurs compétences en lecture.

8. <http://www.st-amable.qc.ca/bibliotheque/politique-lecture.php>, consulté en novembre 2012. Le document est fortement inspiré de la Politique de la lecture et du livre.

D'AUTRES BALISES INFLUENÇANT L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DE L'ÉCRIT

La politique et les plans d'action en matière de lutte contre la pauvreté

Au début des années 2000, le gouvernement a élaboré divers outils pour lutter contre la pauvreté, dont une politique rendue publique en 2002. Celle-ci reconnaît d'entrée de jeu l'importance des compétences de base dans la réduction des inégalités. Elle mentionne également que l'école n'est pas le seul acteur dans le développement des compétences et du potentiel des individus au cours de leur vie : la famille, les services à la petite enfance, les activités parascolaires et communautaires, les sports et les loisirs de même que l'emploi sont désignés comme des lieux de développement de compétences et de socialisation (MESS, 2002, p. 23).

La reconnaissance, par la politique, de l'importance des compétences de base dans la lutte contre les inégalités ne s'est cependant pas traduite dans l'action gouvernementale relative à la lutte contre la pauvreté. Certaines mesures des deux plans d'action rattachés à cette politique (2004-2010 et 2010-2015) peuvent toutefois contribuer au rehaussement des compétences en littératie des adultes. Par exemple, une mesure visant les 16 à 24 ans qui éprouvent des difficultés scolaires présente une approche concertée de plusieurs partenaires de manière à favoriser la persévérance ou le raccrochage des jeunes en vue de l'obtention d'un diplôme (MESS, 2004, p. 63). S'il n'est pas nécessairement au centre de cette approche, le rehaussement des compétences en littératie par la formation formelle ou non formelle fait toutefois partie de ses objectifs. On doit cependant noter que le programme n'a pas été reconduit par le MELS.

Par ailleurs, les deux plans d'action comprennent des mesures visant à soutenir l'action locale en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces mesures appellent à la concertation des acteurs à différents égards et constituent une approche de développement social qui peut contribuer à instaurer des éléments d'un environnement favorisant les pratiques de l'écrit. Lorsque des compétences lacunaires sont diagnostiquées dans la population visée, les voies empruntées par les communautés locales ou régionales pour lutter contre la pauvreté peuvent inclure le rehaussement des compétences en littératie ou contribuer à enrichir l'environnement social de l'écrit dans une perspective de développement.

La Politique culturelle du Québec

En 1992, le gouvernement a rendu publique la Politique culturelle du Québec (MAC, 1992). Si le contexte dans lequel elle a été élaborée a changé depuis, il n'en demeure pas moins qu'on soulignait déjà à cette époque les enjeux posés à l'économie et aux sociétés par la mondialisation, notamment en ce qui a trait à l'identité culturelle et à la langue (MAC, 1992, p. 6-7, 27). La Politique énonçait également le principe de « l'importance de la culture pour tous », qui fait de celle-ci un bien essentiel à la population québécoise, au même titre que les dimensions sociales et économiques. Ce principe demeure la trame de fond de plusieurs actions du ministère de la Culture et des Communications, qui finance divers festivals, expositions, événements de diffusion culturelle et autres manifestations artistiques qui contribuent, à leur manière, à l'environnement favorisant le maintien des compétences en littératie.

La principale orientation de la Politique liée explicitement à la littératie porte sur la valorisation de la langue française. La Politique souligne d'entrée de jeu que « la connaissance du français est la clé de compréhension des œuvres » (MAC, 1992, p. 25). On y mentionne l'importance de favoriser l'essor d'une langue française de qualité dans l'ensemble de la société (MAC, 1992, p. 27). La diffusion culturelle est également ciblée par le moyen d'ententes de développement culturel avec les municipalités, notamment par leurs bibliothèques, celles-ci étant considérées comme les acteurs les mieux à même de comprendre les besoins et les attentes de leur population et d'y répondre (MAC, 1992, p. 131).

Des programmes gouvernementaux

Un survol des programmes gouvernementaux permet de constater qu'aucun ne vise explicitement l'instauration d'un environnement favorisant la mobilisation et le renforcement des compétences en littératie chez les adultes faibles lecteurs. Néanmoins, certains peuvent se traduire par la mise en place de conditions propices au maintien et au renforcement des compétences en littératie de façon informelle. Le ministère de la Culture et des Communications, par exemple, est un acteur important dans la promotion et le soutien d'activités à caractère culturel, dont des activités littéraires et culturelles.

Le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles, géré par le Secrétariat à la politique linguistique, constitue un autre exemple (2012). Il soutient financièrement des événements culturels qui permettent, au moins en partie, de valoriser la langue française sous différentes formes. La teneur de ces événements est variée : musique, chanson, littérature, conte, poésie, notamment. Ces activités favorisent l'animation de l'écrit par des rencontres artistiques à l'intention d'un large public.

S'il participe directement au rehaussement des compétences par les différents programmes de formation formelle qu'il offre par l'intermédiaire du réseau scolaire et le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport contribue également à l'environnement favorisant le maintien et le renforcement des compétences en littératie en soutenant financièrement des organisations qui font la promotion ou offrent des activités de loisir, par son programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir. Ce dernier s'inscrit dans les programmes de soutien à la mission. Les champs d'intervention reconnus par le MELS comportent plusieurs éléments qui peuvent contribuer au développement de la littératie chez de faibles lecteurs, par exemple le soutien à la vie démocratique et associative ou le développement des ressources humaines, y compris les bénévoles (MELS, 2011, p. 5).

Dans un autre ordre d'idées, le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue (2002) prévoyait une mesure visant à assurer le rehaussement des compétences en lecture des adultes dans une perspective informelle, en soutenant les « productions en écriture simple, à l'intention des adultes faibles en lecture » (MEQ, 2002a, p. 11).

Par ailleurs, quelques programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) contribuent à créer un contexte favorable à des pratiques de littératie diverses. L'un d'eux, le programme AccèsLogis, comporte trois volets s'adressant à des groupes de personnes ayant des caractéristiques sociales différentes : familles, aînés en légère perte d'autonomie et personnes ayant des besoins d'insertion sociale. Selon les volets, les projets de construction peuvent prévoir des services de soutien diversifiés qui sont propres à chaque projet. Les logements communautaires et abordables favorisent la mixité sociale et la participation démocratique à la gestion de l'immeuble, et peuvent constituer un cadre intéressant pour d'autres interventions, notamment en alphabétisation ou en francisation.

Toujours du côté de la SHQ, le Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM soutient la réalisation de projets favorisant, comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la prise en charge du milieu de vie et l'instauration d'activités sociales, culturelles ou éducatives qui permettent le rapprochement des locataires et l'instauration d'un contexte stimulant pour les personnes et les familles. Parmi les objectifs du Programme, on cherche à « miser sur le soutien aux parents (entraide, information, formation, répit) [et à] avoir un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie familiale en HLM » (SHQ et MICC, 2010, p. 4).

Certains projets issus de ce programme sont directement liés au maintien et au renforcement des compétences en littératie : petites bibliothèques, ateliers de lecture pour les jeunes, aide aux devoirs offerte par des adultes, petits déjeuners éducatifs, formations ou conférences sur la santé, création d'un journal communautaire, heure du conte, théâtre sur les relations interethniques, formation

sur les technologies de l'information et de la communication pour les aînés, autant de possibilités qui peuvent contribuer à la mobilisation des compétences en littératie (SHQ et MICC, 2010, p. 12).

Pour sa part, l'ancien ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a instauré quelques programmes ciblant plus précisément les personnes âgées, dont le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Dans le cadre de ce programme, des municipalités du Québec peuvent amorcer une « démarche qui permet d'adapter les politiques, les services et les structures municipaux, de favoriser la participation des personnes âgées ainsi que la concertation et la mobilisation de toute la communauté en vue de mieux adapter les milieux de vie aux besoins des aînés » (MFA, 2010, p. 5). Les activités qui peuvent s'inscrire dans une telle démarche sont pour ainsi dire illimitées. En ce qui a trait à la littératie, on constate que plusieurs municipalités mettent en œuvre des stratégies de centralisation de l'information, concluent des ententes avec les bibliothèques et proposent des loisirs de nature à solliciter les compétences des aînés.

Le MFA soutenait également un certain nombre de carrefours d'information pour aînés dont la mission est de vulgariser et de diffuser l'information sur les services gouvernementaux, mais surtout de s'assurer que les personnes ont trouvé et compris l'information recherchée (MFA, 2012). Plus d'une vingtaine d'organismes communautaires locaux offrent ainsi des outils et des services aux aînés : ligne téléphonique, guichet, activités ponctuelles de diffusion.

Des politiques diverses à l'échelle locale

Par leur soutien au développement de politiques locales et régionales ou à la mise en œuvre de ces politiques, plusieurs ministères contribuent à baliser l'environnement social de l'écrit. Le ministère de la Famille, par exemple, offre un soutien technique ou financier au développement des politiques familiales⁹. Ainsi, sous l'impulsion de ce ministère, plusieurs municipalités ont élaboré une telle politique, dont certains éléments contribuent à la mise en place d'un environnement favorisant la mobilisation des compétences en littératie et leur renforcement. Par exemple, la politique de la Ville de Trois-Pistoles a permis de relever des problèmes de faible alphabétisme dans sa population, de faire état de services qui existent déjà pour les régler et de s'engager à aller plus loin, en particulier en ce qui concerne les compétences des parents (Ville de Trois-Pistoles, 2004, p. 15).

La politique familiale de Trois-Rivières, quant à elle, comporte plusieurs orientations de nature à créer un environnement propice à la mobilisation et au renforcement des compétences en littératie. Parmi les actions relatives au développement des

9. Il n'existe pas de politique familiale explicite au Québec. Elle s'exprime toutefois de manière implicite par les orientations des programmes et mesures en faveur des familles. Le ministère de la Famille définit d'ailleurs la politique familiale du Québec comme « l'ensemble des mesures et des interventions publiques, gouvernementales ou municipales, destinées aux familles » <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/politique-familiale/Pages/index.aspx>, consulté le 12 novembre 2011.

familles, on propose de maintenir et d'améliorer les pratiques culturelles en place afin « d'informer, éduquer et rendre accessibles les arts et la culture aux citoyens, dont les familles, vivant de l'exclusion culturelle » (Ville de Trois-Rivières, 2004). D'autres éléments contribuant à un environnement enrichissant sur le plan des pratiques de littératie sont mentionnés : ateliers d'éveil à la lecture et à l'écriture, collaboration avec des organismes communautaires, diffusion de l'information sur les activités et services locaux, offre d'activités culturelles adaptées aux différents groupes d'âge, développement des collections des bibliothèques, soutien à la formation des bénévoles.

En outre, le ministère de la Culture et des Communications conclut des ententes de développement afin d'aider la mise en œuvre de politiques culturelles dans les municipalités. En 2010, on comptait environ 150 villes, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités qui s'étaient dotées de politiques culturelles¹⁰. Leur contenu est variable, mais quelques-unes traduisent un engagement qui favorise le développement et le maintien des compétences en littératie par l'intermédiaire d'une offre renouvelée ou améliorée de produits culturels variés. L'accessibilité, autant financière que sociale, fait partie des questions abordées par certaines (Ville de Rivière-du-Loup, 1996 ; Ville de Roberval, 2005). Quelques politiques soulignent l'importance éducative, sociale et communautaire des activités culturelles ou soulèvent leur caractère inclusif potentiel. D'autres font également du développement des habiletés en lecture une orientation (Ville de Percé, 2009, p. 19). En résumé, les politiques culturelles constituent autant de voies représentant, à l'échelle locale, une assise potentielle au maintien et au rehaussement des compétences en littératie par la culture.

DES INITIATIVES RELATIVES À LA LECTURE QUI PEUVENT MODIFIER LE RAPPORT À L'ÉCRIT

Des publications régionales et locales

Les publications régionales et locales peuvent être de nature à créer l'intérêt pour des pratiques de lecture chez une large part de la population, l'information consignée touchant souvent leur milieu de vie de façon directe. L'UNESCO souligne l'importance de ce type de publications pour la mobilisation et la rétention des acquis en alphabétisme (UNESCO, 1997, p. 32). Les journaux (hebdomadaires, mensuels, ponctuels), les dépliants, les livres d'histoire locale et les généalogies, entre autres, contribuent directement à la mobilisation des compétences en littératie des individus.

Les journaux, en particulier, permettent de consolider le tissu social et la connaissance du milieu et de diffuser de l'information à propos d'autres activités ou services favorisant également le maintien et le renforcement des compétences. La Politique familiale et culturelle de Trois-Pistoles, par exemple, reconnaît l'importance de sa publication mensuelle pour tenir sa population informée et développer son

10. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1758>, consulté le 15 novembre 2011.

sentiment d'appartenance, une façon de reconnaître l'importance des pratiques de l'écrit enracinées à l'échelle locale pour conserver un milieu culturel et social stimulant: «Trois-Pistoles prend aussi conscience que les familles éprouvent le besoin d'être bien informées, et ce, dans un but légitime d'être davantage outillées pour mieux intervenir et agir dans leur milieu. Desservi par des médias tant écrits qu'électroniques n'ayant pas de port d'attache à Trois-Pistoles même, le milieu vit une problématique de l'information qui l'empêche de s'identifier à ses propres activités, à sa propre culture, à ses propres réalités tant sociales que familiales, politiques, religieuses, communautaires et autres. [...] L'accessibilité à une information complète issue du milieu et alimentée par le milieu qui, de surplus, ne pourrait être que propice au maintien de liens bénéfiques avec les milieux environnants, est perçue comme une préoccupation partagée par l'ensemble de la communauté» (Ville de Trois-Pistoles, 2004).

Des initiatives de vulgarisation et de centralisation de l'information

Dans le cadre de ses initiatives relatives à la démarche MADA, la Ville de Rivière-du-Loup publie un bulletin saisonnier s'adressant particulièrement aux aînés afin de les informer des services et activités qui s'adressent à eux. Rivière-du-Loup prévoit également se doter d'un service d'information et d'accompagnement à leur intention (Ville de Rivière-du-Loup, 2009?, p. 2).

À l'échelle régionale, le service 211, qui couvre la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches, consiste en un service de référence et de vulgarisation de l'information sur les services gouvernementaux, sociaux et communautaires dont dispose la population en général. Ce service est offert en ligne ou par téléphone. L'objectif premier de ce service est de fournir de l'aide technique à des personnes qui peuvent avoir ou non de faibles compétences en littératie. Le service 211 peut également contribuer au maintien de ces compétences par l'accompagnement dans la démarche de recherche et en proposant des ressources et des documents écrits dans un langage clair, ce qui contribue au développement d'un sentiment de compétence qui peut agir sur le rapport à l'écrit.

Les communications écrites en langage simple et clair

Pour fonctionner au quotidien, les pratiques de lecture et d'écriture sont inévitables. Étant donné les résultats des enquêtes internationales sur les compétences en littératie, on doit considérer que, pour plusieurs milliers d'adultes, la lecture de documents provenant des différents paliers gouvernementaux, des institutions financières, des directions de ressources humaines des entreprises dans lesquelles ils travaillent, des instances policières ou juridiques et d'autres organisations requiert un niveau de compétence élevé.

Si l'une des stratégies visant à favoriser la participation de ces personnes est le rehaussement de leurs compétences, une autre est d'amener les organisations à produire des communications écrites plus accessibles, qui peuvent être comprises par tous. Le principe de production d'écrits en langage simple et clair – ou encore de clarification des textes, pour reprendre l'expression de Clerc (2007) – ne

commande pas « d’adopter un style puéril ou simpliste, ou encore d’aller à l’encontre des règles de la langue. Il s’agit plutôt d’énoncer un message de telle manière que la personne à qui il s’adresse ait de la facilité à lire, à comprendre et à utiliser l’information » (Samson, 2007).

Au Québec, des efforts ont été faits à cette fin. Certaines organisations adaptent en effet leurs documents et leurs pratiques communicationnelles afin d’assurer la transmission de l’information qu’elles souhaitent communiquer. Le gouvernement du Québec a amorcé un mouvement en ce sens en 2000¹¹, avec l’adoption de la Loi sur l’administration publique, qui avait pour objectif l’amélioration de la qualité des services offerts à la population. Pour réaliser cet engagement, le « conseil des ministres a demandé aux ministères et aux organismes de se doter de plans d’amélioration des services en portant une attention particulière aux services téléphoniques, à l’utilisation d’un langage clair, simple et concis dans leurs relations avec les citoyens et les entreprises [...] » (MRCI, 2002, p. 6).

Le Plan d’action gouvernemental d’amélioration des services aux citoyens (2002-2003) établissait aussi l’importance de « promouvoir l’utilisation d’un langage clair, simple et concis dans les relations avec les citoyens » (Groupe Rédiger, 2002, p. 8). Le ministère des Relations avec les citoyens et de l’Immigration d’alors a également eu la responsabilité de créer, en collaboration avec l’Office québécois de la langue française, une banque normalisée de termes employés dans la prestation de services gouvernementaux et a agi comme maître d’œuvre dans la production d’ouvrages de référence présentant un langage administratif simplifié¹².

Depuis, plusieurs organisations gouvernementales ou paragouvernementales s’efforcent de produire des communications et des documents clarifiés. Par exemple, le MESS, dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, s’engage à utiliser un langage clair dans ses communications verbales et écrites (MESS, 2008). De même, Revenu Québec a pris l’engagement d’offrir des communications orales claires et de produire une documentation simple (Revenu Québec, 2013).

D’autres organisations ont également pris conscience de la fracture importante causée par les faibles compétences en littératie. C’est notamment le cas du Barreau du Québec, qui a constaté les nombreux écueils relatifs à la communication que peuvent connaître les personnes ayant de faibles compétences en cette matière ou les personnes non initiées au langage juridique utilisé par les avocats, les juges et les acteurs de l’univers du droit. Le Barreau a ainsi formé le Comité du langage clair, qui est à l’origine d’un ouvrage de référence gratuit en matière de clarification

11. Certains organismes gouvernementaux et paragouvernementaux avaient déjà entrepris des démarches de clarification de leurs communications au cours des années 90, notamment la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et la Régie des rentes du Québec (RRQ).

12. Ce dernier mandat a été réalisé en grande partie par le groupe de recherche Rédiger, qui est rattaché au Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (CIRAL) de l’Université Laval.

et de simplification s'adressant aux avocats, *Le langage clair: un outil indispensable à l'avocat* (Barreau du Québec, 2010).

À une autre échelle, un organisme d'action communautaire autonome en alphabétisation a conduit un projet touchant la simplification des messages et des consignes des systèmes téléphoniques de fournisseurs de services, dont plusieurs de services publics de l'État. Ce projet conduit avec les participantes et les participants visait à sensibiliser les fournisseurs à l'importance de la simplification des messages, en proposant une formulation accessible. Bien que les résultats aient été mitigés, si l'on considère le peu de fournisseurs intéressés à modifier leurs communications, le projet met en relief un champ à investir pour favoriser le développement d'un sentiment de compétence chez les adultes faibles lecteurs.

L'action des bibliothèques

Si les bibliothèques publiques du Québec sont des éléments essentiels dans la constitution de l'environnement favorisant la mobilisation des compétences en littératie et leur maintien, elles contribuent également à leur renforcement par les diverses activités qui s'ajoutent à leur mission première, celle de rendre disponible un éventail diversifié de matériel écrit ou autre (films, musique, œuvres d'art) pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. En plus du prêt de matériel, elles offrent ainsi plusieurs activités visant le développement des compétences en lecture, en particulier sous le couvert du plaisir de lire: heure du conte pour les enfants et leurs parents, éveil à lecture pour les jeunes enfants, programme *Une naissance, un livre*, théâtre, conférences, formations, ateliers de lecture et d'écriture, débats notamment.

Les travaux menés par le Conseil pour documenter l'environnement québécois ont notamment permis de constater qu'un peu partout au Québec, des bibliothèques menaient une grande diversité d'actions pour :

- améliorer l'accessibilité aux livres (bibliobus de Montréal, service de prêt de livres dans des résidences pour personnes âgées de Trois-Pistoles, tentes de lecture itinérantes à Québec);
- soutenir l'acquisition de la langue d'usage par les personnes immigrantes (la Grande Bibliothèque du Québec propose des documents multilingues, un laboratoire de langues, une collection de documents pour les nouveaux arrivants et des ateliers sur la vie au Québec);
- fournir des documents adaptés et des conditions de prêt avantageuses aux personnes participant à des activités d'alphabétisation (quatorze bibliothèques de Montréal offrent une collection de livres adaptée et concluent des ententes de services concernant le prêt de ces documents);
- participer à la formation de bénévoles (dans le cadre du programme national *Lire et faire lire*, des bibliothèques de Québec outillent des personnes de 50 ans ou plus pour qu'ils deviennent bénévoles-lecteurs dans une école de leur quartier).

Les bibliothèques peuvent également offrir d'autres activités variées, notamment des cercles littéraires, des clubs de lecture, des conférences, autant d'occasions qui visent l'échange de commentaires sur des ouvrages portant sur un thème prédéterminé. Bien que ces activités s'adressent à tous, il est probable qu'elles attirent principalement des personnes ayant de bonnes compétences en lecture.

L'action d'écoles et de centres d'éducation des adultes

Dans le réseau des commissions scolaires, on note que des écoles et des centres d'éducation des adultes, par le moyen de leur projet éducatif, de leur projet pédagogique particulier, de leur plan de réussite ou de leur convention de gestion et de réussite, se sont également engagés à bonifier le rapport à l'écrit de leurs élèves en dehors de la formation formelle. Pour améliorer ce rapport, certaines développent un cadre extrascolaire pour les élèves (ententes avec des bibliothèques municipales, achats de livres, animation littéraire, etc.).

Par exemple, à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, en Abitibi-Témiscamingue, le plan de réussite couvrant l'ensemble des activités de formation générale des adultes offertes en différents lieux prévoit une approche de ce type et fait des compétences en lecture le cœur d'une approche pédagogique qui n'est pas confinée à la classe. Le plan portant sur la période 2007-2012 comprend neuf moyens relatifs à la lecture (Lambert, 2008) : mettre en place un comité de lecture ; organiser des rencontres avec les auteurs ; organiser des entretiens pour permettre aux élèves d'échanger sur leurs lectures ; réserver un local pour la lecture dans chaque centre ; mettre à la disposition des élèves, dans chaque classe, des revues, des journaux, des livres et des bandes dessinées ; former et outiller le personnel pour soutenir la démarche de lecture ; organiser des ateliers pour encourager les élèves à lire ; conclure des ententes avec les bibliothèques municipales et les organismes gouvernementaux pour le prêt de documents ; offrir des cours d'éveil à la lecture aux parents des écoles primaires et secondaires, aux élèves des centres et aux organismes communautaires et autochtones.

DES INITIATIVES QUI AGISSENT SUR LE RAPPORT À L'ÉCRIT PAR DES ACTIVITÉS S'ADRESSANT AUX FAMILLES

L'environnement social de l'écrit est également soutenu par des initiatives s'adressant aux familles, notamment dans le cadre d'activités visant le développement des compétences familiales, mais pas exclusivement. Pour plusieurs parents qui sont joints par ces activités, le rapport à l'écrit est difficile.

Notamment pour agir de manière à changer ce rapport, les organismes communautaires Famille, qui se trouvent dans la plupart des régions du Québec, ont développé un large éventail de services. Mieux connus pour leurs services de répit offert aux parents ou de prêt de jouets, ils proposent aussi une variété d'autres services et d'activités qui contribuent en particulier au développement de pratiques de l'écrit dans les familles et à l'enrichissement de la littératie. En effet, « les organismes communautaires Famille (OCF) accompagnent les familles offrant

à leurs enfants un environnement stimulant et soutenant pour les apprentissages. Les OCF ont mis en place un grand nombre d'activités et de services d'enrichissement des littératies familiales. Ils œuvrent ainsi dans les domaines de l'éveil au monde de l'écrit (pour les familles qui ont des enfants de 5 ans [ou] moins, champ également appelé éveil à la lecture et à l'écriture), de l'alphabétisation familiale, de la prévention de l'analphabétisme et du décrochage scolaire et du soutien à la persévérance scolaire » (Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, 2011).

Ils sont en particulier nombreux à proposer des activités de « littératie familiale » qui visent le développement d'un rapport positif à l'écrit chez les enfants et le rehaussement des compétences des adultes de même que l'amélioration de leur rapport à l'écrit, le cas échéant. L'approche privilégie le développement d'un *empowerment* chez l'adulte, une meilleure prise de contrôle sur sa vie et sur l'avenir de sa famille (Boisvert, 2003, p. 23).

On cherche également à atteindre indirectement les adultes par le programme *La lecture en cadeau*, mis en place par la Fondation pour l'alphabétisation. Cette initiative permet la collecte de livres neufs qui sont ensuite remis à des enfants de familles défavorisées dans le but de promouvoir la lecture au sein de familles dont les parents sont souvent de faibles lecteurs. On cherche ainsi à créer un environnement favorable au développement de la littératie chez l'enfant en le rendant propriétaire d'un livre. Indirectement, on rejoint également le parent, qui reçoit des renseignements par l'entremise de la ligne Info-Alpha présentée précédemment. Pour la quatorzième édition de *La lecture en cadeau*, en 2013, quelque 37 000 livres auront été distribués à des enfants de 0 à 12 ans vivant dans des milieux défavorisés.

Par ailleurs, un peu partout dans les bibliothèques du Québec, les centres locaux de services communautaires (CLSC), les organismes communautaires Famille ou les centres de la petite enfance, des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture ont été mises en place pour les 5 ans ou moins afin de les guider dans leur découverte de l'écrit et des livres. Plusieurs découlent du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, initialement mis en œuvre par le MELS dans le cadre de la Politique de la lecture et du livre. L'objectif initial de ce programme était d'intégrer la lecture et l'écriture dans les familles afin qu'elles développent des pratiques à cet égard (MEQ, 2003, p. 7). Il s'agit d'une action préventive qui a un double public, les enfants (de façon explicite), qui bénéficient d'une relation positive à l'écrit, et les parents (de façon implicite), auprès de qui on fait la promotion de l'importance de la lecture et de la possibilité d'en retirer du plaisir. Ces initiatives cherchent donc à créer, au sein des familles et des communautés, un environnement où l'écrit est présent et perçu positivement.

Plusieurs autres programmes mis en œuvre dans différentes bibliothèques s'adressent également aux enfants. Bien que leur objectif principal soit de développer leur goût et leurs habiletés de lecture et d'écriture, ils agissent

indirectement sur la famille entière, qui voit apparaître des livres à la maison et qui constate l'envie chez ses jeunes de partager ce plaisir avec la parenté.

Par ailleurs, un partenariat regroupant plusieurs organisations de Trois-Rivières, à l'initiative du Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), permet à des mères peu scolarisées de suivre des cours de mise à niveau en français et en mathématique afin de pouvoir mieux soutenir leur enfant de 1^{re} année du primaire. Des ateliers leur sont aussi offerts pour les amener à contribuer au développement de leur communauté et à s'intéresser à l'actualité. L'amélioration des compétences parentales et du rapport à l'école est au cœur de ce projet qui vise à offrir les meilleures conditions de succès aux enfants et à amorcer un processus d'intégration sociale et économique pour les parents (Lupien, 2008).

DES INITIATIVES QUI AGISSENT SUR LE RAPPORT À L'ÉCRIT PAR LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DÉMOCRATIQUE

La mobilisation des compétences des adultes faibles lecteurs ou en situation de pauvreté constitue un objectif parfois implicite, mais aussi parfois explicite de certaines organisations qui conçoivent leur fonctionnement de manière à intégrer ces personnes dans leur structure : « [dans] certains milieux, on continue à faire des gestes qui favorisent une plus grande participation des adultes peu scolarisés au fonctionnement démocratique des organisations, ce qui leur donne une voix sur la place publique tout en conservant des pratiques de l'écrit participatives » (Bélisle, 2007, p. 26). Il s'agit généralement de démarches qui visent à associer ces personnes à la prise de décision dans la structure de l'organisation ou dans ses réflexions, ses analyses et ses actions. Ainsi, certaines organisations (logements sociaux, médias communautaires, etc.) réservent des postes à leur conseil d'administration ou dans des comités afin de permettre l'engagement des personnes défavorisées.

Pour sa part, le Collectif pour un Québec sans pauvreté a développé et mis en avant l'approche *AVEC*, dont l'objectif est de « développer au Québec l'habitude de penser, décider et agir *AVEC* les personnes en situation de pauvreté » (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2007 ?, p. 3). Le comité *AVEC*, qui fait partie de la structure du Collectif, associe des chercheurs, des personnes en situation de pauvreté et des intervenants dans la réflexion du Collectif sur les enjeux relatifs à la pauvreté et les mesures à mettre en place pour la réduire. Les personnes en situation de pauvreté de ce comité sont également intégrées au fonctionnement général de l'organisme et à la réalisation de sa mission. La méthode du travail en spirale est mise en avant puisqu'elle permet de progresser selon le rythme du groupe à un moment précis. Un exemple de pratiques favorisant l'utilisation des compétences en lecture chez les participants au sein du Collectif, dans les rencontres du comité *AVEC*, est que le procès-verbal de la réunion précédente est lu à haute voix par les personnes qui le désirent. Ces rencontres permettent également le développement ou l'utilisation de compétences en communication.

Ainsi, « on assiste aussi à la prise de parole des personnes en situation de pauvreté non seulement en ce qui concerne leur réalité, mais aussi leurs perceptions bien à elles de réalités qui ne concernent pas directement leur vécu » (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2007 ?, p. 8). En incluant ainsi des personnes ayant de plus faibles compétences en littératie et en les faisant participer aux échanges et aux actions de l'organisme, le Collectif contribue au développement de leurs compétences de façon directe et indirecte.

Par ailleurs, le développement d'une vie communautaire à laquelle des adultes faibles lecteurs ou des personnes en situation de pauvreté peuvent prendre une part active contribue à mettre en place des conditions qui peuvent influencer positivement le rapport à l'écrit. Les organismes communautaires « multiservices » offrent à ce titre une gamme étendue de services sociaux, culturels et communautaires, ce qui stimule la curiosité pour l'expérimentation de nouveaux champs et une éventuelle transition des personnes d'un type d'activités à l'autre. Les pratiques du COMSEP s'inscrivent dans cette voie. Les actions de l'organisme sont centrées sur le soutien aux personnes en situation de pauvreté dans leur démarche d'amélioration de leur qualité de vie, par une prise de conscience de leurs problèmes et l'organisation d'activités d'alphabétisation et d'éducation populaire autonome¹³.

De plus, la dimension communautaire est exploitée dans un autre contexte, celui des Habitations Jeanne-Mance (HJM), situées à Montréal. Des organismes communautaires intervenant aux HJM ont fait appel au Collège Frontière¹⁴ en 2006 afin de bonifier leur action en y ajoutant des interventions relatives à la maîtrise de la langue, autant pour des allophones que pour des francophones¹⁵. Le but était « d'intégrer la littératie dans un maximum d'activités communautaires existantes (programmes parascolaires, activités récréatives, cours d'alphabétisation et de francisation, services de garde en milieu familial, marché public, etc.), de sorte que tous les résidents [des HJM] puissent développer leurs compétences en lecture et en écriture en vue de réaliser leur plein potentiel » (Carbonneau, 2011). Le Collège Frontière a contribué à mettre en place des activités relatives aux compétences en littératie qui sont soutenues par les organismes communautaires déjà implantés dans les HJM.

13. <http://www.comsep.qc.ca/objectif/objectif.htm>.

14. Le Collège Frontière, un organisme canadien qui existe depuis plus d'un siècle, dispose d'un vaste réseau de formateurs essentiellement bénévoles dans huit provinces, dont le Québec. Il soutient des organisations et des personnes dans leurs efforts pour la mise sur pied des activités visant le développement de compétences en alphabétisme qui peuvent prendre différentes formes.

15. Le Cégep du Vieux Montréal participe également en prêtant des locaux occasionnellement.

DES COMPOSANTES QUI AGISSENT SUR LE RAPPORT À L'ÉCRIT PAR LA CULTURE ET LA CRÉATION

Les institutions muséales

C'est sous l'angle de la culture et de la création que certaines organisations et initiatives participent à l'établissement d'un environnement mettant à contribution les compétences en littératie. Ainsi en est-il des institutions muséales, leur univers sollicitant diverses pratiques relatives à la littératie. Leurs activités diversifiées peuvent convenir à toutes les personnes, peu importe leur niveau de compétence ou de scolarité. En Belgique par exemple, l'alphabétisation est intégrée au Département de la Culture, de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports depuis les années 70. La Belgique considère en effet que « les pratiques artistiques et culturelles ont parfaitement leur place et ne constituent pas un phénomène marginal [en ce qui a trait aux démarches d'alphabétisation], même si chacune des expériences menées se signale par leur singularité, leur adaptation à la réalité d'un terrain à un moment donné » (Minne, 2007).

Bien qu'en théorie, ces institutions soient à portée universelle, il faut reconnaître un clivage social quant à leur fréquentation au Québec. Pour des raisons historiques et sociales, les musées sont généralement moins fréquentés par les personnes peu scolarisées, et moins encore par celles en situation de pauvreté. C'est pour tenter de réduire cette fracture que plusieurs institutions muséales offrent des ateliers ou des programmes adaptés aux personnes participant à des activités de francisation ou d'alphabétisation. Des formations formelles et informelles en alphabétisation sont mêmes offertes par certains musées, comme c'est le cas du Musée McCord de Montréal¹⁶.

De son côté, le Musée national des beaux-arts du Québec offre le programme Accès Musée aux organismes à but non lucratif afin de leur proposer une expérience d'apprentissage qui s'adapte en fonction des besoins des adultes qui les fréquentent. Les organismes qui interviennent en francisation, en alphabétisation, auprès des personnes âgées et auprès des personnes ayant un handicap sont particulièrement visés par ce programme (Musée national des beaux-arts du Québec, 2009).

16. Ce musée contribue d'ailleurs à d'autres événements autour de la littératie, notamment à l'occasion de la Journée d'alphabétisation familiale (en janvier).

Le projet Wapikoni mobile

Le projet Wapikoni mobile, une initiative de la cinéaste Manon Barbeau, appuyée dès le départ par le Conseil de la Nation Atikamekw et le Conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador, permet à un studio de production audiovisuel itinérant de visiter chaque été plus d'une dizaine de communautés autochtones afin d'initier les jeunes adultes à la création vidéo et audio. Depuis 2004, 2 000 participations aux ateliers de création ont donné lieu à plus de 450 courts métrages et à 360 créations musicales réalisés et enregistrés par de jeunes autochtones soutenus par l'équipe itinérante de ce projet. La formule retenue pour ces formations et ces activités de création est de nature à stimuler un réel intérêt pour la communication sous toutes ses formes. Le projet Wapikoni mobile constitue un lieu informel de développement ou de maintien des compétences en littératie. Il incite les jeunes à la création artistique ou documentaire, ce qui leur permet de mettre en application leurs compétences de base dans un cadre stimulant : « "Apprendre en faisant" résume la base de la pédagogie du Wapikoni mobile [...]. Encadrés par de jeunes cinéastes professionnels et par un intervenant jeunesse et un coordonnateur local, les jeunes créateurs et créatrices des Premières Nations suivent des formations pratiques sur le terrain. Celles-ci couvrent autant l'écriture du scénario et la réalisation que les aspects plus techniques de la caméra, de la prise de son et du montage. [...] L'objectif à long terme est de favoriser l'affirmation identitaire des participants par la prise de parole, le développement des compétences et l'appropriation des outils de communication, de mettre un terme à leur isolement, de créer un réseau avec les créateurs des Premières Nations d'ici et d'ailleurs et de combattre les préjugés chez les allochtones » (Wapikoni mobile, 2010).

LA PROMOTION DE LA LECTURE, DES ARTS ET DE L'ÉCRITURE COMME MOYEN DE MODIFIER LE RAPPORT À L'ÉCRIT

Les activités de promotion ont un effet, bien qu'indirect, sur le rapport à l'écrit dans la mesure où elles suscitent, maintiennent ou renouvellent un intérêt pour la lecture de livres, de périodiques ou d'autres formes d'écrit, en faisant passer l'écrit de la pratique individuelle ou privée à un statut collectif ou partagé. Le message est généralement axé sur le plaisir de lire et de se cultiver, ce qui constitue une rupture avec la lecture imposée par certains contextes (école, travail, relations avec l'État, santé, etc.). Le Conseil note toutefois qu'à ce chapitre, les événements grand public sont relativement peu inclusifs, portent le plus souvent sur la « culture cultivée » et offrent peu de prise aux adultes faibles lecteurs, qui par conséquent y trouvent peu d'intérêt. Des efforts restent donc à déployer pour les joindre dans leurs motivations et leurs centres d'intérêt.

Les nombreux salons du livre qui se déroulent chaque année dans différentes villes du Québec sont la figure de proue de ce type d'intervention. Ils offrent en effet un attrait additionnel au livre lui-même par le contact avec les auteurs ou par différentes manifestations autour de l'écrit (contes, émissions de radio en direct, théâtre pour enfants, conférences de chefs cuisiniers, de personnalités politiques, d'artistes, etc.) qui s'ajoutent aux kiosques promotionnels. On doit noter d'ailleurs que des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation tiennent parfois des kiosques d'information dans ces salons ou participent à certains événements.

D'autres événements ont également pour objet direct ou indirect la promotion de la lecture, de la culture, du livre et de l'écrit sous une forme ou une autre, qui constituent des moyens de stimuler l'intérêt pour l'écrit, dont la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, les Journées de la culture, les concours d'écriture, le Combat des livres (Radio-Canada), les prix littéraires (MCC et autres acteurs), le festival *Québec en toutes lettres* ou *La Grande Lecture*. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une initiative de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) qui a lieu dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. Les textes sont rédigés par des adultes en formation et sont lus par des personnalités publiques¹⁷.

Le Conseil tient à souligner également l'existence d'activités s'adressant davantage à de faibles lecteurs, dont la semaine *Lire ensemble*, qui utilise diverses stratégies pour promouvoir la lecture auprès des enfants et des adultes du quartier Hochelaga-Maisonneuve (activités dans les ruelles, les épiceries, etc.). Cette proposition s'inscrit en rupture avec le caractère « culture cultivée » et permet de joindre les adultes faibles lecteurs et leurs enfants dans les lieux qu'ils fréquentent.

La lectrice et le lecteur intéressés sont invités à consulter la version intégrale de l'avis du Conseil, le troisième chapitre étant consacré à la présentation d'un éventail

17. Les textes sont issus du concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, une initiative de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui s'adresse aux adultes en formation.

plus large d'initiatives mises en œuvre. Le Conseil estime que la mise en place délibérée d'un environnement suscitant l'intérêt des adultes ayant de faibles compétences en littératie et contribuant à modifier un rapport souvent négatif à l'écrit peut constituer une approche novatrice pour mobiliser et renforcer les compétences des adultes faibles lecteurs. Les possibilités de développement de compétences existent déjà dans l'environnement actuel, mais une concertation plus grande et des orientations gouvernementales plus claires pourraient maximiser les retombées des initiatives en cours et en susciter de nouvelles. Cela est sans compter le fait qu'un environnement stimulant de l'écrit contribue à limiter la déperdition des compétences en littératie.

DES CONSTATS TIRÉS DE LA CONSULTATION

À l'hiver et au printemps 2012, une soixantaine d'entrevues ont été conduites dans cinq régions administratives¹⁸, auprès du personnel¹⁹ d'établissements d'enseignement et d'organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation qui agissent dans le champ de l'alphabétisation, de la formation de base et de la francisation des adultes, de même que d'autres organisations, comme une école de la rue et un comité sectoriel de main-d'œuvre. L'objectif général de ce premier volet de la consultation était de connaître les pratiques de ces organisations visant le maintien et le rehaussement des compétences des adultes en littératie, les partenariats établis le cas échéant, les difficultés qui se posent et les stratégies déployées pour intéresser les adultes et les entreprises à la littératie et rehausser leur niveau de compétence.

À partir des grands constats tirés de ces entrevues, des représentantes et des représentants d'organisations nationales de même que des chercheuses et des chercheurs intéressés par le sujet ont été invités à une journée de réflexion qui s'est tenue à l'automne 2012. L'objectif de ce deuxième volet de la consultation était de permettre au Conseil d'aller au-delà de ces constats et de dégager des conditions et des voies d'action qui permettraient d'agir pour rehausser et maintenir les compétences des adultes ayant un niveau insuffisant de littératie. Cette journée de réflexion a réuni une cinquantaine de personnes, auxquelles se sont joints les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue du Conseil supérieur de l'éducation.

Les onze constats qui suivent sont tirés des deux volets de la consultation. Ils s'inscrivent dans l'un ou l'autre des thèmes suivants : 1) des adultes aux prises avec des difficultés de tous ordres ; 2) des ressources financières insuffisantes dans les

18. Ces régions sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Estrie, Montréal et Montérégie. Deux entrevues ont aussi été effectuées en Abitibi-Témiscamingue.

19. Quelque 120 personnes ont participé aux entrevues dans les organisations. Elles occupent l'une ou l'autre des fonctions suivantes : agente ou agent de liaison ; conseillère ou conseiller aux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ; conseillère ou conseiller pédagogique ; conseillère ou conseiller d'orientation ; directrice ou directeur ou encore coordonnatrice ou coordonnateur ; enseignante ou enseignant ; formatrice ou formateur ; orthopédagogue.

organismes de formation ; 3) la synergie des actions de l'éducation et d'Emploi-Québec ; 4) les relations entre les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation ; 5) la formation de base en milieu de travail ; 6) la francisation des adultes peu scolarisés ou peu alphabétisés.

DES ADULTES AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTÉS DE TOUS ORDRES

PREMIER CONSTAT :

une situation de pauvreté pour une partie importante des adultes inscrits dans les centres d'éducation des adultes ou les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation

La corrélation positive entre la pauvreté et le faible niveau de compétence en littératie est largement reconnue. D'un côté, la pauvreté et ce qu'elle induit comme environnement peuvent empêcher le développement de compétences suffisantes ou peuvent être propices à la perte de compétences en littératie. D'un autre côté, de faibles compétences à l'écrit peuvent contribuer à l'appauvrissement.

DEUXIÈME CONSTAT :

plusieurs adultes inscrits en formation de base commune²⁰ qui ne peuvent envisager d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP)

Le parcours de formation axé sur l'emploi constitue une voie de rechange et peut conduire à l'insertion socioprofessionnelle, voire à une formation ultérieure donnant droit à un diplôme, pour certains. Il existe un consensus du côté des personnes qui ont participé à la consultation : dans les parcours menant au certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes ou au certificat de formation à un métier semi-spécialisé, la formation visant le développement de compétences à l'écrit devrait occuper une place importante. Devant le peu d'intérêt que manifestent plusieurs adultes à l'égard du développement de compétences en lecture, en écriture et en calcul, l'effort d'adaptation doit résider du côté de l'enseignement ainsi que de la pédagogie et de l'andragogie plutôt que du côté des élèves, peu stimulés par les apprentissages de la formation générale.

20. Le nouveau curriculum de la formation générale de base se divise en deux composantes : la formation de base commune et la formation de base diversifiée. La formation de base commune (FBC) traduit pour les adultes les huit premières années de la scolarisation obligatoire et fusionne les programmes des services d'alphabétisation, du présecondaire et du premier cycle du secondaire. La deuxième composante de la formation générale, la formation de base diversifiée (FBD), comprend les programmes d'études du second cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire).

TROISIÈME CONSTAT :

des difficultés particulières dans la constitution des groupes dans les centres d'éducation des adultes

La consultation a révélé des difficultés dans la constitution des groupes dans les centres d'éducation des adultes de petite taille. Étant donné les difficultés qu'éprouvent un nombre important d'élèves dans une classe multiprogramme ou une classe multimatière, le personnel enseignant a du mal à composer avec les intentions du renouveau pédagogique, centrées sur la réponse aux besoins de chaque adulte, et à apporter à chacun le soutien nécessaire à l'apprentissage. Des pistes sont avancées pour pallier les problèmes: ateliers dans les classes, travail en îlots, jumelage d'élèves, notamment.

DES RESSOURCES FINANCIÈRES INSUFFISANTES DANS LES ORGANISMES DE FORMATION

QUATRIÈME CONSTAT :

la problématique récurrente du financement insuffisant des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation

Du côté des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, on soulève la question récurrente du sous-financement de ce secteur de l'éducation des adultes. La consolidation du réseau actuel devrait primer son élargissement découlant de l'accréditation de nouveaux groupes, à moins d'une augmentation substantielle du budget affecté au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. La situation précaire des organismes existants ne peut en effet assurer, à moyen et à long terme, le maintien de l'expertise qui y est développée depuis des décennies.

CINQUIÈME CONSTAT :

des limites budgétaires pour la mise en œuvre d'activités de mise à niveau relatives aux compétences en littératie dans les centres de formation professionnelle et les services de formation continue des collèges

Les centres de formation professionnelle et les services de formation continue des collèges ont de la difficulté à assurer l'organisation d'activités de mise à niveau relatives aux compétences en littératie, en raison de limites budgétaires. Si, en vertu du cadre réglementaire, les établissements n'ont pas de mandat explicite de rehaussement des compétences des personnes qui visent un diplôme (diplôme d'études professionnelles, attestation de spécialisation professionnelle, attestation d'études collégiales), les activités de mise à niveau sont essentielles à la réussite d'un nombre significatif de personnes.

LA SYNERGIE DES ACTIONS ENTRE L'ÉDUCATION ET EMPLOI-QUÉBEC

SIXIÈME CONSTAT :

pour les personnes inscrites en alphabétisation et en francisation, la durée jugée trop courte de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet *Individus*²¹

Un examen du nombre d'heures hebdomadaire de formation et de la durée du parcours autorisé par Emploi-Québec dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) apparaît souhaitable. Il ressort de la consultation que les paramètres de cette mesure ne tiennent pas compte de la situation des prestataires peu scolarisés et du temps requis pour en arriver à une maîtrise de compétences essentielles à leur intégration durable en emploi²².

SEPTIÈME CONSTAT :

le rôle stratégique des centres locaux d'emploi²³ pour l'expression de la demande de formation

La consultation a mis en évidence le rôle stratégique que pourraient jouer les centres locaux d'emploi pour favoriser l'expression de la demande d'alphabétisation et de formation de base de la part des adultes prestataires d'une aide financière qui sont concernés. À cet égard, non seulement la collecte de renseignements permettant à Emploi-Québec et aux centres locaux d'emploi de connaître le niveau de scolarité des prestataires d'une aide financière devrait être assurée de façon systématique, mais cette information devrait être également considérée dans l'établissement d'un parcours de formation approprié pour combler des lacunes qui compromettent l'intégration à l'emploi.

21. Les attributions d'Emploi-Québec sont déterminées par la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. Les services du MESS sont intégrés dans cette agence détachée du Ministère et visent la mise en œuvre et la gestion, à l'échelle nationale, régionale et locale, des mesures et programmes ministériels dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Emploi-Québec est aussi responsable de la prestation des services publics d'emploi, de sécurité du revenu et de solidarité sociale. La Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) comporte deux volets, l'un destiné aux individus et l'autre aux entreprises. De façon générale, cette mesure vise la mise à jour et l'acquisition de compétences pour aider les personnes à se maintenir en emploi ou à réintégrer le marché du travail.
22. Les activités de francisation et d'alphabétisation sont comprises dans la MFOR jusqu'à concurrence de 12 mois chacune, mais sont exclues du calcul de la durée maximale de participation de 36 mois. Ainsi, une personne entreprenant une démarche joignant l'alphabétisation à une formation plus avancée aurait accès à la MFOR jusqu'à un maximum de 48 mois.
23. Les services d'emploi et de main-d'œuvre sont offerts aux entreprises et aux individus. Ceux destinés aux personnes sont offerts dans quelque 150 centres locaux d'emploi (CLE) et points de service, qui constituent un vaste réseau offrant un service d'accueil, d'évaluation et de référence.

DES RELATIONS À ÉTABLIR OU À CONSOLIDER ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN ALPHABÉTISATION

HUITIÈME CONSTAT :

la nécessité de faciliter le passage des adultes qui le veulent d'un organisme d'action communautaire en alphabétisation à un centre d'éducation des adultes

Des relations de collaboration sont à établir ou à consolider entre les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. On pourrait de la sorte faciliter le passage des adultes qui le veulent d'un groupe populaire à un centre d'éducation des adultes, même si l'on sait que cette trajectoire n'est pas choisie par un nombre important de personnes. La collaboration ne peut cependant s'établir sans une compréhension mutuelle de la mission de chaque organisation et une confiance dans les façons de faire respectives.

LA FORMATION DE BASE EN MILIEU DE TRAVAIL

NEUVIÈME CONSTAT :

en milieu de travail, une demande de formation de base pratiquement inexistante

La demande de formation de base en milieu de travail est pratiquement inexistante, tant du côté des travailleuses et des travailleurs que des employeurs. Pourtant, la Commission des partenaires du marché du travail²⁴ accorde une attention particulière à l'acquisition de compétences de base tout comme à la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration et soutient l'organisation des formations y conduisant. On ne peut saisir le sous-développement de la formation de base sans prendre en considération deux dimensions de la difficile expression de la demande de formation : la perception de l'utilité de la formation et celle de sa faisabilité.

24. La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est instituée par la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. La CPMT a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Elle contribue également, en soutien à la ou au ministre, aux décisions relatives à la mise en œuvre et à la gestion des mesures et des programmes dans ces domaines.

LA FRANCISATION DES PERSONNES PEU SCOLARISÉES OU PEU ALPHABÉTISÉES DANS UNE PERSPECTIVE DE REHAUSSEMENT DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE

DIXIÈME CONSTAT :

l'importance de développer une collaboration plus étroite entre les trois principaux acteurs du champ de la francisation, soit le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Emploi-Québec

On a fait valoir l'importance de développer une collaboration plus étroite entre les trois acteurs gouvernementaux du champ de la francisation des immigrants : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec. La volonté exprimée d'harmonisation de l'offre de services entre le MICC et le MELS laisse envisager une plus grande cohérence. Du côté d'Emploi-Québec, la durée limitée du parcours de formation des allophones peu scolarisés restreint les possibilités de terminer une démarche de formation dans un centre qui dépasse l'acquisition d'habiletés orales de base du français.

ONZIÈME CONSTAT :

un accompagnement à revoir et des parcours de formation liant le rehaussement des compétences en littératie et la francisation à développer

Pour plusieurs adultes allophones, à plus forte raison s'ils sont faiblement alphabétisés, la francisation ne doit pas être vue comme une voie terminale de formation. Le parcours de formation en francisation s'avère souvent insuffisant pour assurer une maîtrise acceptable du français, langue seconde, en particulier du français écrit (lecture et écriture), et pour assurer une intégration à la société et au marché du travail. Le passage des adultes qui le veulent de la francisation à l'alphabétisation puis à la formation de base commune ou à toute autre formation doit être facilité.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Conseil propose deux principes sur lesquels devront s'appuyer les actions en matière de maintien et de rehaussement des compétences en littératie.

- Toute stratégie visant à hausser le niveau de compétence en littératie des adultes et à en assurer le maintien doit s'inscrire dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. En corollaire, la diversité des lieux et des modalités de formation et d'apprentissage devrait être affirmée et le recours à la formation formelle, non formelle et informelle, valorisé et facilité.
- Les compétences en littératie s'acquièrent et se maintiennent à travers des apprentissages formels, non formels et informels. En revanche, elles peuvent se perdre, faute d'être sollicitées et mobilisées. En corollaire, aux côtés de dispositifs de formation formelle, un environnement écrit adapté et stimulant favorise la mobilisation et le renforcement des compétences en littératie et valorise toutes les pratiques de l'écrit, y compris celles des faibles lecteurs.

Les résultats québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (2003) sont préoccupants : le niveau de compétence en littératie d'une partie considérable de la population âgée de 16 à 65 ans est insuffisant pour lui permettre de comprendre et d'utiliser, de façon satisfaisante, l'information écrite dans la vie courante. En effet, en compréhension de textes suivis, 49% de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans n'atteignent pas le seuil de compétence jugé nécessaire (niveau 3) pour fonctionner dans la société actuelle. L'enjeu socioéconomique du rehaussement de la littératie chez ces adultes doit revêtir la plus grande importance. Il y va en effet non seulement de leur pleine participation au développement économique et social du Québec, mais aussi de leur accès équitable aux bénéfices collectifs de ce développement. Selon le Conseil, l'ampleur du défi à relever justifie qu'on fasse de cette question une priorité gouvernementale, inscrite au cœur d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Dans son avis, le Conseil lance un appel à la mobilisation concertée des pouvoirs politiques, des milieux du travail, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'éducation de même que du milieu communautaire pour qu'ils accentuent leurs efforts visant à ce que les individus touchés tout comme la collectivité tirent profit d'une amélioration des compétences en littératie. En somme, le maintien et le rehaussement des compétences des adultes faiblement alphabétisés doivent être une préoccupation nationale. Il s'agit certes de consolider les actions mises en œuvre jusqu'à présent, mais aussi d'agir autrement.

PREMIÈRE ORIENTATION :

Faire une priorité nationale du maintien et du rehaussement des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie

RECOMMANDATION 1

Considérant que, selon les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (2003), un nombre important de Québécoises et de Québécois ont des compétences insuffisantes pour fonctionner sans difficulté dans la société actuelle ;

considérant l'importance des enjeux sociaux, économiques et éducatifs que pose le faible niveau de compétence de ces adultes, sur le plan de l'insertion et du maintien en emploi, des conditions de travail, de l'estime de soi, des relations avec l'État, de la participation active aux décisions qui orientent le développement du Québec, de la persévérance scolaire de leurs enfants, de la participation à la formation continue, d'un accès élargi aux produits culturels, d'une utilisation étendue et systématique des technologies de l'information et de la communication, bref d'un accès plus équitable aux bénéfices collectifs du développement du Québec ;

considérant l'importance de réaffirmer la volonté gouvernementale d'agir sur ce problème ;

considérant que, pour les adultes, l'acquisition d'un niveau de compétence suffisant peut aussi être assurée en dehors du milieu scolaire ;

considérant que l'action en cette matière doit engager les divers acteurs gouvernementaux et leurs réseaux respectifs ;

considérant aussi que la formation et l'apprentissage formels, non formels et informels constituent des voies qui permettent de rehausser et de maintenir un niveau de compétence en littératie,

le Conseil recommande au gouvernement de faire du rehaussement et du maintien des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie une priorité nationale, inscrite au cœur d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue actualisée, qui s'appuie sur tous les processus de formation et d'apprentissage, qu'ils soient formels, informels ou non formels, et de voir à la mise en place des voies de mobilisation et de coordination nécessaires à la conjugaison des actions.

RECOMMANDATION 2

Considérant qu'un environnement écrit stimulant qui permet la mobilisation des compétences des adultes faibles lecteurs peut contribuer à favoriser un meilleur rapport à l'écrit et agir sur le renforcement de ces compétences;

considérant que la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002 a souligné le rôle important du ministère de la Culture et des Communications en formation de base et que celui-ci « établit et met en œuvre des politiques culturelles dont l'objet est de faciliter une plus grande démocratisation de l'accès à la culture, les outils pour y accéder étant d'abord la lecture et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication » (MEQ, 2002b, p. 11);

considérant qu'une exploration des ressources présentes dans l'environnement québécois mobilisant le rapport à l'écrit révèle des initiatives prometteuses, mais qu'il n'existe pas, à l'intention des adultes faibles lecteurs, un ensemble cohérent d'activités délibérément mis en place pour favoriser le maintien et le renforcement des compétences en littératie, fruit d'une concertation large des acteurs sociaux et culturels du Québec;

considérant que la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002 et le plan d'action l'accompagnant sont demeurés timides au regard de la mise en place d'un environnement enrichi favorisant le rapport à l'écrit des adultes faibles lecteurs;

considérant l'importance d'actualiser la vision des voies possibles de rehaussement et de maintien des compétences en littératie,

dans le cadre d'une politique d'éducation des adultes et de formation continue actualisée, le Conseil recommande au gouvernement de favoriser le développement d'un environnement qui encourage et renforce les pratiques de l'écrit des adultes ayant de faibles compétences et de soutenir notamment la publication d'écrits accessibles aux adultes faibles lecteurs et qui suscitent leur intérêt.

RECOMMANDATION 3

Considérant que l'expansion incontournable des technologies de l'information et de la communication dans la vie quotidienne conduit à une conception de la littératie qui doit dépasser les domaines traditionnels des compétences de lecture, d'écriture et de calcul ;

considérant que les technologies de l'information et de la communication offrent des possibilités d'inclusion sociale, mais peuvent aussi conduire à l'exclusion numérique ;

considérant que de faibles compétences en littératie numérique constituent un obstacle majeur à l'accès égalitaire aux services gouvernementaux et à d'autres services administratifs qui migrent vers Internet,

le Conseil recommande au gouvernement d'inclure dans une politique d'éducation des adultes et de formation continue actualisée des mesures visant à ce que les organismes de formation et les organismes communautaires disposent de ressources suffisantes pour créer ou consolider un environnement favorisant l'utilisation de l'ordinateur par les adultes ayant de faibles compétences en littératie et un recours plus général aux technologies de l'information et de la communication.

RECOMMANDATION 4

Considérant que, dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002, le gouvernement reconnaissait que certains groupes de la population éprouvent des difficultés qui nécessitent une réponse adaptée à leurs besoins ;

considérant que, de façon particulière, sur le plan de la scolarité, des compétences en littératie et de l'intégration socioprofessionnelle, les personnes handicapées, les Autochtones et les prestataires de l'assistance sociale sont désavantagés si on les compare au reste de la population ;

considérant que des actions ciblées s'imposent pour améliorer les compétences en littératie des membres de ces groupes et, partant, permettre leur pleine intégration socioprofessionnelle,

le Conseil recommande au gouvernement, dans le cadre d'une politique d'éducation des adultes et de formation continue actualisée, de renouveler son engagement envers les personnes handicapées, les Autochtones et les prestataires de l'assistance sociale afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies ciblées pour accroître leur accès à la formation formelle, non formelle ou informelle permettant de rehausser les compétences en littératie et de les maintenir à un niveau suffisant, en prenant en considération les besoins et le contexte propres à chacun de ces groupes.

DEUXIÈME ORIENTATION :

Assurer une meilleure synergie des actions pour tenir compte de la situation des adultes peu alphabétisés et pour favoriser l'expression de la demande de formation

RECOMMANDATION 5

Considérant que la durée du parcours de formation autorisé par la Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec peut varier, en fonction des besoins déterminés dans le cadre du plan d'intervention établi par l'agente ou l'agent du centre local d'emploi, mais ne devrait généralement pas dépasser 36 mois et que le temps consenti en alphabétisation et en francisation ne devrait pas excéder 12 mois pour chaque activité, ces durées pouvant toutefois être cumulatives;

considérant qu'en raison de l'importance de leurs lacunes en littératie, d'ailleurs souvent couplées à des difficultés de tous ordres sur le plan personnel, un nombre important d'adultes ne peuvent atteindre un niveau satisfaisant dans les délais consentis;

considérant que des compétences insuffisantes en littératie constituent une contrainte sévère à l'intégration durable en emploi;

considérant que la formation jugée nécessaire pour atteindre un niveau de compétence suffisant en littératie demande du temps,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'examiner avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la problématique de la durée insuffisante du parcours de formation autorisé par la Mesure de formation de la main-d'œuvre et d'envisager les formes d'assouplissement requises pour permettre à des adultes d'atteindre un niveau suffisant de compétence en littératie.

RECOMMANDATION 6

Considérant que, parmi les adultes inscrits à temps plein en francisation dans les centres d'éducation des adultes, seuls ceux qui fréquentent un établissement partenaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ont droit aux allocations de formation versées par ce ministère;

considérant que les adultes « référés » en francisation dans un centre d'éducation des adultes par Emploi-Québec dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre peuvent recevoir, selon certaines conditions, une allocation de formation s'ils sont inscrits à temps plein;

considérant que, du côté d'Emploi-Québec, les conditions d'accès à la Mesure de

formation de la main-d'œuvre à des fins de francisation limitent l'admissibilité et l'accès à l'allocation qui l'accompagne aux seules personnes qui se destinent au marché du travail et que, comme le mentionne le document normatif portant sur la Mesure (E-Q, 2012, p. 5), la participation d'une personne à cette dernière ne constitue pas un droit, mais qu'il appartient plutôt à Emploi-Québec d'établir à qui la mesure doit être offerte en priorité, en fonction du plan d'intervention établi, de ses ressources et de ses choix stratégiques ;

considérant que, du côté du MICC, les conditions d'accès à la francisation et à une allocation de participation excluent les personnes arrivées au pays depuis plus de cinq ans ;

considérant que la situation des hommes et des femmes dans l'accès aux services de francisation est différente, ces dernières, particulièrement si elles ont des enfants, restant le plus souvent à la maison ;

considérant que la hauteur des allocations de formation offertes par les deux entités n'est pas harmonisée ;

considérant que la durée du soutien financier versé par le MICC et Emploi-Québec n'est pas la même, le MICC l'accordant pendant toute la durée du parcours établi de formation à temps plein et Emploi-Québec fixant cette durée à un maximum de douze mois ;

considérant que l'accès à un soutien financier pour les adultes inscrits à temps plein en francisation est considéré comme un facteur de réussite et de persévérance en formation, ce qui contribue à l'atteinte d'un niveau suffisant de littératie,

le Conseil recommande au gouvernement d'harmoniser les mesures relatives au soutien financier accordé aux adultes inscrits en francisation pendant toute la durée du parcours établi, notamment dans une perspective d'équité entre les hommes et les femmes.

RECOMMANDATION 7

Considérant que, dans sa politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002, le Québec accordait une importance particulière aux activités pouvant favoriser l'expression de la demande de formation de la part des adultes concernés ;

considérant que, parmi les actions réalisées dans ce cadre, le ministère de l'Éducation d'alors et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont jugé pertinent de tenir des sessions de perfectionnement à l'intention du personnel des commissions scolaires, des centres locaux d'emploi et des autres organismes concernés par l'alphabétisation sur des moyens de repérer les personnes ayant un faible niveau de compétence et sur l'accueil particulier à leur réserver ;

considérant que les intervenantes et les intervenants des réseaux qui offrent des services de première ligne peuvent agir pour susciter la demande de formation des adultes concernés et les amener ainsi à combler leur déficit de compétences;

considérant que ces intervenantes et ces intervenants doivent aussi s'assurer que les adultes ayant un faible niveau d'alphabétisme comprennent l'information dont ils ont besoin;

considérant que, selon les propos entendus par les acteurs interrogés pour la préparation du présent avis, les sessions de perfectionnement ont porté fruit dans plusieurs régions;

considérant enfin le roulement du personnel dans les organisations qui offrent des services à la population,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, notamment en collaboration avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre de la Santé et des Services sociaux, de tenir sur une base périodique des activités de perfectionnement à l'intention des intervenantes et des intervenants des réseaux de l'emploi ainsi que de la santé et des services sociaux et portant sur le faible alphabétisme d'une partie de la population adulte, afin qu'ils tiennent mieux compte des besoins particuliers de cette population.

TROISIÈME ORIENTATION :

Assurer des ressources financières suffisantes pour consolider l'offre de services de formation

RECOMMANDATION 8

Considérant que, bien qu'elles satisfassent aux conditions d'admission à un programme d'études, des personnes inscrites en vue de l'obtention d'un diplôme dans un centre de formation professionnelle ou un service de formation continue d'un collège éprouvent des difficultés en raison d'un niveau insuffisant de compétence en littératie;

considérant l'importance de permettre à ces personnes de suivre et de réussir des programmes de formation qualifiante qui leur permettront d'intégrer le marché du travail ou de se maintenir en emploi;

considérant que la plupart de ces personnes ont besoin d'un accompagnement particulier pour réussir;

considérant que les centres de formation professionnelle et les services de formation continue des collèges offrent des activités de mise à niveau des compétences de la formation générale, dont celles liées à la langue d'enseignement et à la mathématique, pour assurer la réussite de certains élèves;

considérant que les activités de mise à niveau ne sont pas financées par le MELS et que les ressources financières résiduelles ont des limites, quand elles existent ;

considérant enfin qu'assurer la mise à niveau des élèves qui en ont besoin peut contribuer à contrer l'abandon et favoriser la réussite du plus grand nombre,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de consentir des ressources additionnelles pour assurer le maintien de l'offre d'activités de mise à niveau de compétences en littératie dans les centres de formation professionnelle et les services de formation continue des collèges et, dans ce dernier cas, pour étendre à la formation continue l'accès aux mesures de soutien à la réussite de l'enseignement régulier.

RECOMMANDATION 9

Considérant que les activités de mise à niveau offertes dans les centres de formation professionnelle et les services de formation continue des collèges sont organisées à l'intention des élèves qui en ont besoin selon diverses modalités, allant de la mise en place de cours sur certaines notions de la formation générale (langue d'enseignement, calcul, etc.), précédant la formation professionnelle ou technique proprement dite, à l'organisation de périodes de formation ponctuelles au cours de la formation professionnelle ou technique ;

considérant que la mise en place d'activités de mise à niveau peut avoir pour effet de prolonger la durée du programme d'études,

le Conseil invite Emploi-Québec à prendre en compte la mise en place d'activités de mise à niveau des compétences en littératie dans la parcours de formation des adultes et à harmoniser en conséquence ses directives pour que les personnes inscrites à la Mesure de formation de la main-d'œuvre puissent en bénéficier.

RECOMMANDATION 10

Considérant le bien-fondé de l'existence de deux réseaux d'organismes qui offrent des services d'alphabétisation, le réseau scolaire et le réseau des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, les derniers joignant des adultes qui ont fait le choix de ne pas retourner à l'école ou qui ne visent pas l'obtention d'un diplôme, mais qui ont décidé d'entreprendre une démarche de formation dans un milieu qui répond à leurs besoins ;

considérant l'importance du maintien des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation existants, de l'expertise professionnelle qu'ils ont développée et de leur capacité de faire face aux besoins croissants de la population qu'ils desservent, dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement ;

considérant l'importance d'assurer l'indexation régulière de la subvention accordée à chacun de ces organismes pour tenir compte de l'augmentation de leurs frais de fonctionnement,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation, d'assurer à court terme la consolidation financière du réseau des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation déjà accrédités et, à moyen terme, par une augmentation substantielle du budget affecté au programme, de voir au déploiement du réseau par l'accréditation de nouveaux groupes.

QUATRIÈME ORIENTATION :

Soutenir l'organisation de la formation de base dans les entreprises

RECOMMANDATION 11

Considérant que les travailleuses et les travailleurs ayant de faibles compétences en littératie peuvent compromettre leur maintien en emploi, en raison des exigences en forte recomposition dans plusieurs milieux de travail ;

considérant que, pour les entreprises, les compétences de leurs travailleuses et de leurs travailleurs constituent un facteur de performance et qu'un faible niveau de littératie peut entraver le plein exercice des compétences professionnelles attendues ;

considérant que l'accès à la formation continue de travailleuses et de travailleurs peut être compromis en raison de leurs faibles compétences en littératie et que l'équité d'accès à cette formation est une valeur sociale affirmée ;

considérant que la formation de base en milieu de travail constitue le maillon faible de la demande de formation dans les entreprises et que, bien qu'il y ait consensus sur son importance, l'organisation de cette formation semble stagner dans ces dernières ;

considérant que diverses mesures d'accompagnement des entreprises peuvent susciter l'expression de la demande de formation de base de la part des employeurs comme des employés ;

considérant qu'en dépit du faible intérêt pour la formation de base en milieu de travail, certaines entreprises conduisent pourtant avec succès des activités en cette matière et que des expériences concluantes de formation peuvent avoir un effet d'entraînement ;

considérant que, bien qu'ils soient peu nombreux, des comités sectoriels de main-d'œuvre et des mutuelles de formation s'intéressent aux faibles compétences en littératie de travailleuses et de travailleurs de leurs secteurs respectifs et ont conduit ou soutenu des projets de formation visant le rehaussement des compétences,

le Conseil invite les organisations partenaires du milieu de travail et, au premier chef, la Commission des partenaires du marché du travail à faire connaître les pratiques des entreprises, des comités sectoriels de main-d'œuvre et des mutuelles de formation qui ont entrepris et soutenu des activités de formation de base, notamment en apportant un éclairage sur les raisons qui les ont motivées, les conditions qu'ils ont mises en place et les bénéfices escomptés ou obtenus de part et d'autre par les employeurs et les employés.

RECOMMANDATION 12

Considérant que, depuis plusieurs années, les organisations syndicales québécoises ont participé aux actions de sensibilisation de la population en général et des décideurs sur les enjeux soulevés par le faible niveau de compétences en littératie d'un nombre important de travailleuses et de travailleurs;

considérant que les actions en faveur du rehaussement des compétences en littératie des travailleuses et des travailleurs qu'encouragent les organisations syndicales ne visent pas les seules personnes syndiquées;

considérant qu'à l'échelle des entreprises, les syndicats peuvent jouer un rôle pour mettre en place divers moyens favorisant le maintien des compétences en littératie, par des écrits simplifiés sur la vie syndicale ou la santé et la sécurité au travail ou encore par la mise en œuvre de cercles de lecture ou d'activités de formation informelle, par exemple;

considérant qu'à l'échelle des entreprises, des syndicats ont joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de projets d'alphabetisation ou de formation de base ou encore d'activités favorisant le maintien des compétences en littératie et que, pour peu que ces initiatives soient connues et diffusées, elles peuvent avoir un effet d'entraînement dans d'autres entreprises, qu'elles soient syndiquées ou non,

le Conseil invite les organisations syndicales nationales à maintenir leur engagement en faveur du rehaussement et du maintien des compétences en littératie chez les travailleuses et les travailleurs, à participer activement à l'engagement collectif dans la mise en œuvre d'une priorité nationale et à accentuer les actions de sensibilisation et d'instrumentation des syndicats locaux afin que ces derniers contribuent à lever les obstacles à la mise en place d'activités en cette matière et soient proactifs pour susciter l'intérêt des employeurs de même que des travailleuses et des travailleurs concernés.

RECOMMANDATION 13

Considérant qu'au premier titre, les entreprises et les organisations sont les bénéficiaires d'une main-d'œuvre qualifiée dont le niveau de compétence en littératie est suffisant pour exercer une fonction de travail appelée souvent à se complexifier ;

considérant qu'un niveau suffisant de littératie permet à des travailleuses et à des travailleurs de tirer profit d'une formation continue assurant la mise à jour de leurs compétences professionnelles et de contribuer de la sorte au développement de l'organisation qui les emploie,

le Conseil invite les organisations qui représentent les entreprises à affirmer, par des actions concrètes, l'importance du rehaussement et du maintien des compétences des travailleuses et des travailleurs ayant un faible niveau de littératie, à faire la promotion de la formation de base dans les entreprises et à participer activement à l'engagement collectif dans la mise en œuvre d'une priorité nationale.

CINQUIÈME ORIENTATION :

Soutenir le perfectionnement du personnel enseignant et des formatrices et formateurs de même que la recherche

RECOMMANDATION 14

Considérant que le partage d'expertise pédagogique contribue au développement professionnel continu du personnel enseignant ainsi que des formatrices et des formateurs ;

considérant que des organisations telles que le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), les regroupements d'organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation (Regroupement des groupes populaires en alphabétisation et Literacy Volunteers of Quebec) et des ressources de diffusion et de partage d'initiatives et de matériel pédagogique, par exemple Alexandrie FGA, *Coup d'œil sur la formation de base* de même qu'Alphabétisation et compétences, sont considérés par les acteurs des différents réseaux comme des ressources indispensables pour soutenir en particulier la formation continue du personnel enseignant de même que des formatrices et des formateurs ;

considérant que l'existence de ces lieux de production et de diffusion de connaissances et de matériel pédagogique sur l'éducation et la formation des adultes repose sur un financement incertain dont les sources et la hauteur peuvent varier dans le temps et affecter leur fonctionnement,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'assurer la consolidation et la pérennité des dispositifs permettant le partage d'expertise et le perfectionnement chez les intervenantes et les intervenants en éducation et formation des adultes, en ce qui concerne particulièrement le rehaussement et le maintien des compétences en littératie.

RECOMMANDATION 15

Considérant que relever le défi d'un nombre substantiellement accru d'adultes québécois atteignent un niveau suffisant de compétence en littératie suppose la mise en œuvre d'actions concertées de plusieurs acteurs gouvernementaux et de nombreux réseaux;

considérant que le suivi de l'évolution de la situation repose sur l'accès à des données valides et conciliables en provenance de divers ministères et organisations de même que sur leur traitement et leur analyse;

considérant l'importance de documenter les pratiques mises en œuvre par différents réseaux engagés à divers titres dans le champ du rehaussement des compétences des adultes en littératie;

considérant que des données et des recherches additionnelles sur le niveau de littératie de certains groupes de la population, notamment les prestataires de l'assistance sociale, les personnes handicapées, les Autochtones et les personnes âgées, permettraient de mieux connaître la situation et de déterminer des pistes prometteuses pour mieux agir auprès des adultes de ces groupes;

considérant que le fruit de la recherche sur les processus d'apprentissage des adultes ayant de faibles compétences en littératie enrichit la pratique des intervenantes et des intervenants des différents réseaux;

considérant que la comparaison des politiques publiques du Québec en matière de littératie chez les adultes avec celles d'autres pays peut permettre de guider ses propres actions,

le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, d'une part,

- de veiller, avec les autres ministres visés, à consolider des bases de données accessibles permettant de cerner le niveau de compétence en littératie de la population de 16 ans ou plus dans leurs champs d'intervention respectifs,
- de suivre et de comparer les actions permettant aux adultes de combler des lacunes en littératie

et, d'autre part,

- de soutenir les activités de recherche en cette matière.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

- Barreau du Québec (2010). *Le langage clair: un outil indispensable à l'avocat*, Montréal, Le Barreau, 29 p., réf. du 5 juin 2013, <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/guide-langage-clair.pdf>.
- Bélanger, Paul, Stéphane Daniau et Jean-François Meilleur (2010). *La formation de base dans les petites et moyennes entreprises: pratiques et modèles novateurs*, Montréal, UQAM, Centre interdisciplinaire de recherche et développement sur l'éducation permanente, 116 p.
- Bélisle, Rachel (2007). *Compétences et pratiques de lecture d'adultes non diplômés: conditions et principes d'un environnement écrit participatif*, Rapport de recherche, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue, Direction de la formation générale des adultes, 52 p., réf. du 5 juin 2013, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs48657>.
- Bernèche, Francine (2006a). « Contexte socioculturel et compétences en littératie », dans Francine Bernèche et Bertrand Perron (dir.), *Développer nos compétences en littératie: un défi porteur d'avenir: rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 173-209.
- Bernèche, Francine (2006b). « Portrait global des compétences en littératie », dans Francine Bernèche et Bertrand Perron (dir.), *Développer nos compétences en littératie: un défi porteur d'avenir: rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 49-76.
- Bernèche, Francine, et Bertrand Perron (2006). « Conclusion », dans Francine Bernèche et Bertrand Perron (dir.), *Développer nos compétences en littératie: un défi porteur d'avenir. Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 251-255.
- Boisvert, Giselle (2003). *Éveil à l'écrit et littératie familiale*, Ottawa, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, 35 p., réf. du 5 juin 2013, http://www.resdac.net/documentation/pdf/alphafamiliale/recherche/eveil_ecrit_et_litteracie_familiales.pdf.
- Carbonneau, Valérie (2011). « Aux Habitations Jeanne-Mance: la littératie est inscrite au cœur de l'action communautaire », *Le Devoir*, 3 septembre. réf. du 5 juin 2013, <http://www.ledevoir.com/societe/education/330603/aux-habitations-jeanne-mance-la-litteratie-est-inscrite-au-coeur-de-l-action-communautaire>.
- Clerc, Isabelle (2007). *La mobilisation des compétences en lecture et en écriture, cinquième séance plénière*, Actes du Séminaire international sur l'alphabétisation, Québec, Ministère de l'Éducation.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté (2007?). *Jeter les bases d'un Québec sans pauvreté AVEC les personnes en situation de pauvreté*, Québec, Le Collectif, 15 p., réf. du 5 juin 2013, http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Cahier_AVEC-2.pdf.

- Commission canadienne pour l'UNESCO (1997). *Apprendre, ensemble, tout au long de nos vies : trousse d'animation sur le Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21^e siècle*, Ottawa, La Commission, 20 p.,
http://www.unesco.ca/fr/commission/ressources/documents/ApprendreEnsemble_000.pdf.
- Conseil canadien sur l'apprentissage (2007a). *État de l'apprentissage au Canada : pas le temps de s'illusionner*, Rapport sur l'enseignement au Canada, Ottawa, Le Conseil, 128 p.,
http://www.ccl-cca.ca/pdfs/SOLR/2007/SOLR_Report_Online_FR.pdf.
- Conseil canadien sur l'apprentissage (2007b). *Le Canada tarde à éliminer les restrictions des personnes handicapées*, Ottawa, Le Conseil, 11 p., réf. du 25 mai 2011,
http://www.ccl-cca.ca/pdfs/LessonsInLearning/2007/21-02_26_07-F_cs.pdf.
- Conseil supérieur de l'éducation (2006). *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, Sainte-Foy, Le Conseil, 74 p.,
<http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0450.pdf>.
- Doray, Pierre, Paul Bélanger, Anne Motte et Anik Labonté (2004). « Les facteurs de la participation des adultes à la formation au Canada en 1997 », dans Paul Bélanger, Pierre Doray, Anik Labonté et Mireille Levesque, *Les adultes en formation : les logiques de participation : portraits de la situation*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique ; Montréal, Université du Québec à Montréal, p. 55.
- Emploi-Québec (2012). *Mesure de formation de la main-d'œuvre : section 1 : modalités du volet individus*, Guide des mesures et des services d'emploi, Québec, Emploi-Québec, Direction des mesures et des services aux entreprises et aux partenaires externes, 64 p., réf. du 29 mai 2013,
http://emploiuebec.net/guide_mesures_services/05_Mesures_progrr_Emploi_Quebec/05_8_Mesure_formation_main_oeuvre/01Guide_MFOR_volet_individus.pdf.
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (2011). *Littératies familiales*, réf. du 9 décembre 2011,
<http://www.fqocf.org/mission-et-activites-des-ocf/litteraties-familiales/>.
- Groupe Rédiger (2002). *Rapport de recommandations : simplification de la langue administrative : les formulaires imprimés et électroniques, les fiches du Répertoire des programmes et services*, Montréal, Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, 129 p., réf. du 5 juin 2013,
<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalphalpha/924.pdf>.
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (2007). *Répondre aux besoins des aînés en matière de littératie*, Mémoire de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes présenté à la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés, Montréal, L'Institut, 14 p., réf. du 30 mai 2013,
http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/126752.pdf.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Vivre avec une incapacité au Québec : un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006*, Québec, L'Institut, 348 p., réf. du 6 juin 2011,
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2010/rapport_EPLA.pdf.

- Kapsalis, Constantine (2001). *Catching up with the Swedes: Probing the Canada-Sweden Literacy Gap*, Hull, National Literacy Secretariat, Human Resources Development Canada, 53 p., réf. du 30 mai 2013, <http://www.nald.ca/library/research/nls/inpub/sweden/sweden.pdf>.
- Lambert, Line (2008). « Intégrer la lecture au plan de réussite en formation générale des adultes », *Saviez-vous que ?*, n° septembre, réf. du 16 juillet 2013, http://www.treafpq.qc.ca/trousse/ARCHIVES/sept_2008/courriel_n3.thm.
- Legendre, Renald (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin, 1554 p.
- Lupien, Valérie (2008). « Partenariat entre COMSEP et l'école St-Paul de Trois-Rivières : une première année au bilan positif et des solutions pour dix mamans de la région », *La Gazette de la Mauricie*, 17 juin/18 août.
- Ministère de l'Éducation (2003). *Le plaisir de lire et d'écrire, ça commence bien avant l'école : cahier de mise en œuvre 2003-2007*, Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, Québec, Le Ministère, 26 p., réf. du 5 juin 2013, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil/reenseignements/pdf/cahiermiseenoeuvre.pdf>.
- Ministère de l'Éducation (2002a). *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, Le Ministère, 40 p.
- Ministère de l'Éducation (2002b). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, Le Ministère, 43 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). *Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir : guide 2011-2014*, Québec, Le Ministère, 9 p., réf. du 5 juin 2013, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2029604>.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007?). *Cinq, quatre, trois, deux... Des chiffres qui parlent du niveau 1 de littératie au Québec*, Québec, Le Ministère, 2 p., réf. du 30 mai 2013, http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/doc07/DepStatAlpha_fr.pdf.
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, Québec, Le Ministère, 79 p.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2008). *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens : au cœur des préoccupations du personnel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : bien vous servir!*, Québec, Le Ministère, 5 p.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2002). *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : énoncé de politique : la volonté d'agir, la force de réussir*, Québec, Le Ministère, 57 p.
- Ministère de la Culture et des Communications (1998a). *Le temps de lire, un art de vivre : état de situation de la lecture et du livre au Québec*, Québec, Le Ministère, 121 p.
- Ministère de la Culture et des Communications (1998b). *Le temps de lire, un art de vivre : Politique de la lecture et du livre*, Québec, Le Ministère, 115 p., réf. du 1^{er} novembre 2011, <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/lire.pdf>.

- Ministère de la Famille et des Aînés (2012). *Carrefours d'information pour aînés*, réf. du 5 juin 2013, <http://aines.gouv.qc.ca/cia/index.html>.
- Ministère de la Famille et des Aînés (2010). *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés*, Québec, Le Ministère, 16 p., réf. du 6 juin 2013, http://catalogue.iugm.qc.ca/GEIDFile/27356.pdf?Archive=103815792109&File=27356_pdf.
- Ministère des Affaires culturelles (1992). *La Politique culturelle du Québec: notre culture, notre avenir*, Québec, Le Ministère, 150 p.
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Centre d'expertise sur la prestation de services (2002). *Aide-mémoire pour l'élaboration du plan d'amélioration des services aux citoyens*, Document d'accompagnement pour soutenir les ministères et organismes dans la démarche continue d'amélioration des services aux citoyens, Montréal, Le Ministère, 42 p., réf. du 25 octobre 2011, http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/Aide-memoire_pour_l_elaboration_du_plan_d_amelioration_des_services_aux_citoyens_-_2002.pdf.
- Minne, Michèle (2007). « La culture comme instrument de mobilisation des compétences des apprenants en lecture et en écriture », dans *Séminaire international sur l'alphabétisation Québec, 5^e séance: mobilisation des compétences en lecture/écriture* (octobre 2006), Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 1-6, réf. du 6 juin 2013, http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/disciplines/alphabetisation/autres_productions/pdf/actesSJA2006/Annexe19_MicheleMinne.pdf.
- Murray, T. Scott, et J. Douglas Willms (2007). *Acquisition et perte de compétences en littératie au cours de la vie*, Ottawa, Statistique Canada, Division de la culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, 28 p., réf. du 3 juin 2013, http://publications.gc.ca/collections/collection_2007/statcan/89-552-M/89-552-MIF2007016.pdf.
- Musée national des beaux-arts du Québec (2009). *Programme Accès-Musée*, Québec, Le Musée, 1 p.
- Perron, Bertrand, et Éric Gagnon (2006). « Aspects conceptuels et méthodologiques », dans Francine Bernèche et Bertrand Perron (dir.), *Développer nos compétences en littératie: un défi porteur d'avenir: rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)*, 2003, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 25-48.
- Revenu Québec (2013). *Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises*, réf. du 6 juin 2013, http://www.revenuquebec.ca/fr/a-propos/organisation/declar_serv/service.aspx.
- Samson, Emmanuelle (2007). « Langue claire et simple: surmonter les obstacles à la littératie », *Chroniques de langue*, vol. 4, n° 1, p. 9, réf. du 6 juin 2013, http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fr&lettr=indx_titls&page=97e9b8J0ngU.html#tphp.
- Secrétariat à la politique linguistique (2012). *Programme de promotion du français lors d'activités culturelles (PFAC)*, réf. du 6 juin 2013, <http://www.spl.gouv.qc.ca/ministreespl/programmes-et-projets/pfac/>.

- Société d'habitation du Québec, et ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2010). *Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM (PAICS): guide d'élaboration de projets*, éd. 2010, Québec, Gouvernement du Québec, 12 p., réf. du 5 décembre 2011, http://www.flhmq.com/files/Guide2010_PAICS_0.pdf.
- UNESCO (2009). « Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable : cadre d'action de Belém », dans *Confintea VI: Vivre et apprendre pour un futur viable: l'importance de l'éducation des adultes: sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes* (1-4 décembre 2009, Belém, Brésil), Paris, UNESCO, p. 1-11, réf. du 4 juin 2013, http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/working_documents/Belem%20Framework_Final_%20fr.pdf.
- UNESCO (2005). *Vers les sociétés du savoir: rapport mondial de l'UNESCO*, Paris, UNESCO, 237 p., réf. du 4 juin 2013, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf>.
- UNESCO (1997). « Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes: rapport final », dans *Confintea V: cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes* (14-18 juillet 1997, Hambourg, Allemagne), Paris, UNESCO, p. 43, réf. du 4 juin 2013, <http://www.unesco.org/education/uie/confintea/repfra.html>.
- Vautour, Charline, Eva Auzou, Diane Pruneau et Natasha Prévost (2009). *Les compétences et les pratiques observées chez des adultes non diplômés pendant la résolution d'un problème environnemental*, Rapport de recherche, Moncton, N.-B., Université de Moncton, Groupe de recherche Littoral et vie, 36 p., réf. du 4 juin 2013, <http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/raprech/raprech.pdf>.
- Veeman, Nayda (2004). *Adult Learning in Canada and Sweden: A Comparative Study of Four Sites*, Saskatoon, University of Saskatchewan, Department of Educational Administration, 261 p., réf. du 5 juin 2013, <http://www.nald.ca/library/research/sweden/sweden.pdf>.
- Ville de Longueuil (2013). *Charte de ville-lecture*, réf. du 6 juin 2013, http://www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit.asp?ARBO_CATEGORIE_PERE_SEL=7β24β1123&ID_CATEGORIE=1123&ID_MESSAGE=10238&CAT_RAC=7.
- Ville de Percé (2009). *Politique des arts et de la culture de Percé*, Percé (Québec), La Ville, 31 p., réf. du 6 juin 2013, http://www.ville.perce.qc.ca/fichiers/ville/Culture_et_patrimoine/Arts_et_culture/Politique_culturelle_approbation.pdf.
- Ville de Rivière-du-Loup (2009?). *Rivière-du-Loup, Ville-Amie des aînés: plan d'action 2009-2013*, réf. du 6 juin 2013, <http://www.rqvvs.qc.ca/fr/membres-et-projets/projet/rieviere-du-loup-ville-amie-des-aines-plan-d-action-2009-2013>.
- Ville de Rivière-du-Loup (1996). *Rivière-du-Loup: une politique culturelle*, Rivière-du-Loup, La Ville, 33 p.

Ville de Roberval (2005). *Politique culturelle: Ville de Roberval, La culture... dans notre nature*, Roberval, La Ville, 18 p., réf. du 2 décembre 2011,
http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politique_culturelle_municipale/Roberval.pdf.

Ville de Trois-Pistoles (2004). *Politique familiale et culturelle, Ville de Trois-Pistoles: pour faire de Trois-Pistoles un milieu qui soit près de ses citoyens et constamment à l'écoute de leurs besoins*, Trois-Pistoles, La Ville, 28 p., réf. du 6 juin 2013,
http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politique_culturelle_municipale/Trois-Pistoles.pdf.

Ville de Trois-Rivières (2004). « *Une place pour la famille* »: *politique familiale*, Trois-Rivières, La Ville, 30 p., réf. du 6 juin 2013,
http://laville.v3r.net/docs_upload/builder/859/Politique_familiale.pdf.

Wapikoni mobile (2010). *L'univers Wapikoni: la formation*, réf. du 14 novembre 2011,
<http://wapikoni.tv/univers/about/test1/>.